

SEANCE ORDINAIRE DU 28 MAI 2009

Présidente : Mme Anne-Claude JULLERAT VAN DER LINDEN
Vice-présidente : Mme Murielle MARCHIANDO
Secrétaire : Mme Lucia BARBEY
Membres : M. Thierry AESCHBACHER, Mme Louise REY, M. Dominique ZEHFUS

Sont présents :

M. Javier ALONSO, Mme Luisa ALONSO-PENTZKE, MM. Cédric ANNEN, Gilles AUGSBURGER, Damien BONFANTI, Alessandro CALABRESE, Mmes Martine CASUTT, Claudine CORMINBOEUF, Marceline DILONARDO, M. Alain ERETZIAN, Mme Carole ESTOPPEY, M. Yves FAVRE, Mme Corinne FLOREY BARDET, MM. Jean FONTAINE, Roger GOLAY, John LINGG, Patrick LUSSI, Christian MARCHIANDO, Alain MATHIEU, Frédéric OLOFSSON, Philippe PERRENOUD, Frédéric PROGIN, Mme Suzanne RICHERT, MM. Christo SABEV, Karel STUDER, Hüseyin TEMEL, Mme Nathalie VERGAIN, MM. Claudio VITALI, Pierre-Alain VOLERY

Assistent à la séance : M. François LANCE, Maire
M. Frédéric RENEVEY, M. François BAERTSCHI,
Conseillers administratifs
Mme Maya AUGSBURGER, Secrétaire

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation de l'ordre du jour
- 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 30 avril 2009
- 3) Communications du Bureau
- 4) Communications du Conseil administratif
- 5) Propositions du Conseil administratif
- 6) **Commission des finances et gestion des immeubles locatifs - Séances des 20 avril et 11 mai 2009 - Rapporteur : M. Alain MATHIEU**
 - a) Crédits supplémentaires 2008 **p. 647 Arrêté**
 - b) Examen des comptes 2008 **p. 649 Arrêté**
 - c) Divers
- 7) **Commission de l'aménagement du territoire - Séance du 6 mai 2009 - Rapporteur : M. Patrick LUSSI**
 - a) Projet de modification des limites de zone - Plan No 29712 PAV (Praille-Acacias-Vernets) **p. 651 Arrêté**
 - b) Projet de modification des limites de zone - chemin de l'Ancien-Puits - Plan No 29682-543 **p. 652 Arrêté**
 - c) Demande d'une dérogation à l'indice d'utilisation du sol (43,7 %) sur la parcelle 2084, feuille 28 de Lancy, pour la construction de 4 villas contiguës, couverts à voitures, installation de sondes géothermiques au 10-10A-10B-10C, chemin Blondel **p. 653 Arrêté**
 - d) Demande d'une dérogation à l'indice d'utilisation du sol (33,7 %) sur la parcelle 1844, feuille 26 de Lancy, pour la construction de 3 villas contiguës et d'un garage souterrain au 9A-9B-9C, rampe du Pont-Rouge **p. 654 Arrêté**
 - e) Divers
- 8) **Commission des travaux et constructions - Séance du 12 mai 2009 - Rapporteur : M. Pierre-Alain VOLERY**
 - a) Plan général d'évacuation des eaux **p. 654 Information**
 - b) Requalification de l'espace public du parc Marignac et de la piscine municipale - réaménagement du bâtiment, des vestiaires et de la toiture - Crédit d'étude (Fr. 650'000.--) **p. 655 Arrêté**

Séance ordinaire du 28 mai 2009

- 9) **Commission des travaux et constructions ouverte à l'ensemble du Conseil municipal - Séance du 14 mai 2009 -**
Rapporteuse : Mme Marceline DILONARDO
 Plan de circulation au Grand-Lancy **p. 658** **Vote**
- 10) **Commission des affaires sociales - Séance du 22 avril 2009 -**
Rapporteuse : Mme Murielle MARCHIANDO
 a) Atelier d'alimentation - Présentation par Mme C. Aeschbach **p. 663** **Information**
 b) Crèche Eve Domino - Projet d'agrandissement **p. 664** **Information**
 c) Divers
- 11) **Commission de la culture conjointe avec la commune de Plan-les-Ouates - Séance du 22 avril 2009 -**
Rapporteur : M. Christian MARCHIANDO
 a) Présentation du dernier projet lancé de bibliothèque-médiathèque par Mme Andrey **p. 665** **Information**
 b) La Chapelle-les-Sciers - Poursuite de la discussion et propositions **p. 667** **Information**
 c) Projets des services culturels **p. 668** **Information**
 d) Divers
- 12) **Commission de l'environnement et développement durable - Séance du 23 avril 2009 -**
Rapporteuse : Mme Marceline DILONARDO
 a) Visite de Serbeco et Transvoirie **p. 669** **Information**
 b) Présentation des mandataires « Energie » **p. 669** **Information**
 c) Divers
- 13) **Commission de la sécurité - Séance du 4 mai 2009 -**
Rapporteuse : Mme Martine CASUTT
 a) Patrouilles intercommunales ASM, bilan après 10 mois **p. 672** **Information**
 b) Surveillance des parcs et de la piscine pendant l'été **p. 672** **Information**
 c) Point de la situation à l'Etoile-Palettes **p. 674** **Information**
 d) Point de la situation sur la mise en place de la zone macaron au Grand-Lancy **p. 675** **Information**
 e) Divers
- 14) **Commission des travaux et constructions - Séance du 7 mai 2009 -**
Rapporteuse : Mme Carole ESTOPPEY
 a) Stade de Lancy-Florimont **p. 676** **Information**
 b) Divers
- 15) **Commission de l'aménagement du territoire ouverte à l'ensemble du Conseil municipal - Séance du 12 mai 2009 -**
Rapporteur : M. Dominique ZEHFUS
 Présentation d'un projet à Lancy-Sud par M. Comte, mandataire **p. 677** **Information**
- 16) **Commission des sports - Séance du 14 mai 2009 -**
Rapporteur : M. Hüseyin TEMEL
 a) Club du Dojo Lancy-Palettes - Audition de Mme Etter, présidente **p. 678** **Information**
 b) Club Ippon Karaté Tivoli - Audition de M. Longagna, président **p. 679** **Information**
 c) Divers
- 17) Election du Bureau **p. 680**
- 18) Propositions individuelles et questions **p. 680**
- 19) Questions du public ---

Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN : Bonsoir Mesdames et Messieurs et cordiale bienvenue à cette séance de notre Conseil municipal !

Séance ordinaire du 28 mai 2009

Bonsoir M. le Maire qui avez retrouvé le sourire, Mm. les Conseillers administratifs, Mmes et MM. mes collègues du Conseil municipal, Mme de Garrini, notre Secrétaire communale et Mme Augsburgers, notre secrétaire municipale, Mmes et MM. les chef(fe)s de service qui contribuez tant à notre bien-être lancéen, à notre précieux huissier, M. Breda, à notre indispensable projectionniste multimédia, M. Andrey, à vous qui représentez la presse et surtout à vous, cher public, chères présences attentives, curieuses et engagées, dont je vois avec intérêt qu'il rajeunit de séance en séance, bonjour Mlles Floria et Clea.

Il n'y a aucun excusé pour ce soir, nous sommes donc incorporés, et nous allons aborder notre ordre du jour bien chargé. Si les rapporteurs peuvent faire des rapports aussi succincts que possible, ce sera apprécié de tout le monde.

1. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est accepté.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 30 AVRIL 2009

Le procès-verbal est approuvé avec mes traditionnels remerciements à son autrice.

3. COMMUNICATIONS DU BUREAU

Nous avons reçu une lettre des propriétaires des chemins de l'Ancien-Puits, Vieux-chemin-d'Onex et route du Pont-Butin, dont je vous donne lecture :

« Madame la Présidente,

Vous aurez, dans un avenir proche, à vous prononcer sur le changement de zone de notre secteur.

Par lettre à la Direction générale de l'aménagement du territoire, nous avons fait connaître notre opposition à ce projet et avons demandé le maintien de la zone villas en évoquant les faits suivants : le nouveau plan directeur de Lancy, présenté à la population en automne dernier par le Conseil administratif, indique notre quartier en zone villas, ce qui nous a été confirmé par M. François Baertschi l'an dernier.

Nous vous rappelons que le Conseil municipal a approuvé ce nouveau plan directeur le 18 décembre 2008.

De plus, un écrit du Département de M. Cramer au Conseil administratif de Lancy indique qu'aucun projet de construction n'existe dans ce quartier, vu le nombre élevé de villas.

Nous, habitants-propriétaires, demandons donc que la zone villas de notre quartier soit maintenue pour la durée du nouveau plan directeur et en cohérence loyale avec lui.

Nous sollicitons donc votre appui dans cette démarche.

Ainsi, Autorités communale et habitants-propriétaires, dans un rare et bel élan consensuel, défendront le plan directeur adopté.

Veillez agréer, etc. » Pour les propriétaires, Mme Gressot.

Ce courrier est associé à une lettre signée par tous les habitants du quartier de toutes les parcelles concernées.

Autre point, j'ai reçu 3 résolutions du groupe MCG, je vous rassure, on ne les abordera pas ce soir, je vous en donne juste lecture. Je les transmettrai au prochain Bureau :

1ère résolution : « Pour l'amélioration de la sécurité publique dans le quartier des Palettes »

Séance ordinaire du 28 mai 2009

2ème résolution : « Proposant la création d'un passage de sécurité pour piétons au chemin du Bac au Petit-Lancy »

3ème résolution : « Proposant que la Commune de Lancy engage des apprentis afin de participer à l'effort de formation pour les jeunes ».

4. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

M. LANCE : J'aimerais tout d'abord vous confirmer la nouvelle répartition des fonctions au sein du Conseil administratif dès le 1er juin 2009 : Frédéric Renevey sera Maire, François Baertschi, vice-président et votre serviteur membre.

J'aimerais également vous rappeler quelques événements culturels qui se dérouleront ces prochaines semaines. Tout d'abord, Mai au Parc qui se déroulera les 5-6 et 7 juin 2009 dans le parc Bernasconi, avec un vernissage de l'exposition à la villa le vendredi 5 juin dès 18h30.

Le concert de l'Orchestre de Lancy-Genève aura lieu le dimanche 7 juin 2009 à 18h00 en l'église Notre-Dame-des-Grâces, et troisième communication, un renouveau modeste de la Fête de la Musique le 19 juin 2009, avec un concert symphonique en l'église Notre-Dame-des-Grâces, et ensuite, la soirée se poursuivra avec un orchestre de jazz dans le parc de l'église où vous pourrez vous restaurer et vous désaltérer grâce aux Sauveteurs auxiliaires.

M. BAERTSCHI : Vous avez reçu sur vos tables, parmi de nombreuses communications, une qui s'intitule « Lancy-Sud, un centre socioculturel sur l'esplanade des Palettes », ceci correspond à la demande de la majorité d'entre vous, lors de la dernière séance. Vous avez un questionnaire de 11 questions à remplir entre 1 et 4, il est marqué « groupe », évidemment pour les mandataires, ce serait plus simple d'avoir par groupes une réponse et si, dans un groupe, il y a 3 tendances, il faudra juste l'indiquer, de telle manière que le dépouillement soit possible.

Je vous invite à rendre ceci pour la fin juin, de telle manière que, dès septembre, les mandataires puissent arriver avec une proposition qui concerne particulièrement, bien entendu non pas le programme, mais l'implantation de ce centre socioculturel. Je reste bien sûr à disposition si des questions ou des modifications ou si des questions ne sont pas bien formulées.

5. PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Il n'y en a pas.

**6. COMMISSION DES FINANCES ET GESTION DES IMMEUBLES LOCATIFS -
Séances des 20 avril et 11 mai 2009 -
Rapporteur : M. Alain MATHIEU**

a) Crédits supplémentaires 2008
=====

Séance ordinaire du 28 mai 2009

M. MATHIEU présente le sujet : Lors de sa séance du 20 avril, la Commission des finances a examiné les crédits supplémentaires 2008, c'est-à-dire les écarts significatifs entre le budget et les comptes 2008. Avant de parcourir page par page le document produit par le Service financier la Commission prend acte que:

- L'arrêté spécifique sera voté lors de la séance du 11 mai
- Qu'à cette occasion, des questions pourront être posées aux 3 Conseillers administratifs et aux chefs des services des travaux et du Service des parcs, promenades et maintenance
- Que les comptes de fonctionnement seront présentés lors du Conseil municipal du 30 avril, mais que ceux-ci dégagent un boni de Fr. 12 millions
- Que le nouvel organe de révision vient de terminer son contrôle

Au fil des pages du document, les précisions suivantes sont apportées :

Prestations aux pensionnés : Les retraites des Conseillers administratifs concernent 6 retraités.

Achats, fournitures et marchandises : Les Fr. 77'000.-- du poste produit horticole ne concernent pas les Floralies.

Entretien d'objets mobiliers : La somme de Fr. 73'000.-- d'entretien des machines informatiques semble démesurée si l'on ne tient pas compte que ce poste englobe également les travaux de câblage et d'installations électriques internes.

Intérêts sur dette à moyen terme : La commune, grâce aux bons résultats 2007, n'a pas contracté d'emprunt en 2008

Amortissement du patrimoine financier : Effet de la crise, les recettes fiscales 2009 seront en forte baisse. La provision a donc été augmentée de 5 % sur la production et de 10 % sur le reliquat.

Compensation aux communes frontalières : La forte progression de l'impôt à la source explique ce dépassement.

Dédommagement au canton : Prenant en charge l'administration des impôts, le Canton demande 4,5 % de la perception. L'excellente année 2008 explique le surplus versé au canton.

Taxe professionnelle communale : Là encore, l'excellente année explique ce chiffre record.

Honoraires et prestations de service : Mise au concours après échéance, la prime RC a été très bien négociée.

Fournitures de bureau, imprimés : Fr. 18'000.-- pour un panneau de bienvenue semble exorbitant. Ce prix comprend également le génie civil.

Quand vous saurez également qu'il y a eu moins de demandes de passeports, qu'en terme d'entretien toute l'électricité de la Villa Bernasconi a été refaite, que certains travaux n'ont pas été totalement effectués en 2008, que le temps de travail du concierge des Vignes se répartit ainsi : 24 heures par mois pour les Vignes 3, 32 heures par mois pour les Vignes 26, 32 heures par mois pour le parking de la Vendée, et 24 heures par mois pour le local dépôt container de la Vendée, que très souvent les frais supplémentaires sont couverts par des recettes plus abondantes, par exemple la vente de forfaits CFF très prisés par nos communiés, que les tarifs des SIG pour l'incinération n'augmenteront que de quelques francs la tonne et que les frais de démolition du chalet Gaimont s'élèvent à Fr. 53'700.--, vous en saurez tout autant que la Commission des finances au soir du 20 avril, Commission qui remercie le Service financier pour son excellent travail.

Trois semaines plus tard, en l'absence de remarques supplémentaires la commission adopte l'arrêté à l'unanimité moins une abstention.

L'arrêté 6a) est accepté par 31 oui - 0 non - 4 abstentions. (Voir Annexe).

Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN : J'ai voté.

Séance ordinaire du 28 mai 2009**b) Examen des comptes 2008**

=====

M. MATHIEU présente le sujet : Avant de passer en revue l'excellent document du Service financier, la Commission est informée que l'organe de révision a statutairement changé et que le nouveau réviseur BDO Visura n'a rien à ajouter à son rapport financier figurant dans le rapport. Dans ces recommandations, l'auditeur ne mentionne pas de lacune dans les procédures et les contrôles internes, mais propose quelques améliorations de détails qui seront mises en oeuvre dès 2009.

Un premier débat a lieu sur la provision constituée Fr. 9'369'421.-- fixée par le Conseil administratif en vue de la forte baisse des prévisions des entrées fiscales 2009. Si, techniquement et légalement, cette provision est tout à fait correcte, les groupes UDC et Radical-Libéral estiment la provision fort prudente et la taxe de politique plus que d'économique.

Chacun remarque que cette transparence du Conseil administratif est méritoire et que les effets de la crise rendent tout pronostic très aléatoire. Cette provision peut permettre une correction des rentrées fiscales durant trois années et être utilisée dès 2009. Elle ne provient pas d'un coup de tête du magistrat des finances, mais est décortiquée par le réviseur (5 % supplémentaire de 15 à 20 % pour la production et 10 % supplémentaires pour le reliquat de 40 à 50 %).

Enfin cette provision n'est pas monstrueuse, la baisse des rentrées fiscales 2009 et 2010 étant avérée et provoquée par trois phénomènes :

- la crise économique
- la baisse d'un centime additionnel déjà votée par notre Conseil
- la révision de la fiscalité cantonale activée par le canton.

Notons également que le canton a déjà revu ses prévisions à la baisse entre septembre et novembre 2008 et que la tendance est toujours la même.

Poursuivant notre lecture page par page, nous sommes rendus attentifs à la grosse augmentation des repas servis dans les restaurants scolaires. Une attention particulière y sera apportée lors du budget 2010.

Nous constatons également que les frais liés aux parkings, surveillance, équipements, sécurité, marquage augmentent d'année en année.

L'immeuble des Courtillets, totalement occupé dès avril, entre pour Fr. 10'865'000.-- dans le bilan.

La loi 10077, loi imposant les transferts de charges de l'Etat aux communes est valable jusqu'au 31 décembre 2009. Elle stipule en outre que l'impôt sur les bénéfiques et les gains immobiliers revient exclusivement à l'Etat. Autre exemple, la caisse de secours des sapeurs pompiers qui aurait dû être subventionnée par les communes est toujours financée par l'Etat.

En ce qui concerne les subventions, le fait que près d'un demi-million n'ait pas été dépensé étonne certains. Ceci est dû à la politique du Conseil administratif qui ne permet plus aux sociétés d'engranger des excédents de recettes. Les excédents 2007 ont été restitués en 2008. Ceci signifie que les sociétés gardent la même subvention d'année en année, mais ne se constituent plus de grosses réserves.

Une dernière question est posée au sujet du stade de Genève. La dette postposée figure à l'actif mais est compensée par une provision au passif.

Continuant le page par page et ne constatant aucune question sur les pages 90 à 99, le Président met l'arrêté au vote : unanimité, moins une abstention.

Séance ordinaire du 28 mai 2009

M. Lance remercie la Commission pour sa confiance et, au nom de tous, salue le travail des services de la commune, particulièrement le Service financier.

Mme CASUTT : Le groupe Démocrate-chrétien acceptera les comptes 2008. Nous sommes satisfaits de voir la dette communale diminuer de Fr. 3,5 millions

Nous constatons également que les charges de fonctionnement sont parfaitement maîtrisées. En effet, les comptes de dépenses présentent des écarts positifs en regard du budget : Fr. 1,49 million pour les « biens et services », Fr. 1,10 million pour « les intérêts passifs » et Fr. 0,45 million pour « les subventions ».

Les différences négatives sont essentiellement dues à l'augmentation des impôts. La provision pour débiteurs douteux est en augmentation de Fr. 7,78 millions, l'augmentation des frais de perception de Fr. 0,56 million et la compensation versée aux communes frontalières de 0,63 million.

Nous avons le plaisir de voir que les services communaux ont respecté le budget et que, grâce à cette année 2008 extraordinaire, la commune présente un résultat positif de Fr. 12,32 millions.

Nous devons cependant être prudents pour les années à venir car nous savons d'ores et déjà que la conjoncture économique pour 2009 sera nettement défavorable. Ce sera alors le rôle des communes de faire des investissements pour faire tourner l'économie.

Nous profitons de féliciter le Service financier pour sa collaboration et pour nous présenter des comptes complets et précis.

M. VOLERY : Je serai très bref. Le groupe Socialiste acceptera sans surprise les comptes 2008, pas à cause de l'excédent du boni, mais surtout grâce au professionnalisme de notre Service financier, auquel, nous adressons notre reconnaissance.

M. LANCE : Je me permets une remarque, sauf erreur de ma part, la Présidente ne vote pas sur les deux arrêtés concernant les comptes 2008.

Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN : Je pensais que sur les questions de crédits, je votais.

M. LANCE : Non, vous pouvez uniquement sur l'urgence, l'achat ou la vente d'immeubles, l'échange ou le partage de biens communaux, la constitution de servitude ou d'autres droits réels.

L'arrêté 6b) est accepté par 30 oui - 0 non - 4 abstentions. (Voir Annexe).

Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN : Là, je n'allais pas voter.

M. LANCE : Je vous remercie pour ce vote presque unanime, et comme plusieurs l'ont dit ce soir, j'aimerais encore remercier encore une fois tous les collaborateurs du Service financier pour leur excellent travail. C'est vrai que c'est un immense travail de fournir ces comptes détaillés. Je remercie en particulier Mme Andrey, cheffe du Service financier et tous les chefs de service qui ont contribué à cet excellent résultat.

c) Divers
=====

M. MATHIEU présente le sujet : J'ai 4 Divers. Il y aura une incidence pour les communes sur la baisse de l'impôt cantonal de quelques Fr. 440 millions. Cette incidence sera communiquée dès que le Conseil administratif en aura connaissance.

Séance ordinaire du 28 mai 2009

J'avais personnellement demandé la gratuité du stade de la Praille pour un tournoi des Centres de loisirs le 21 juin. Le Conseil administratif a renoncé à accorder cet avantage, considérant que les quelques 800 jeunes proviennent de tout le canton et non de la ville de Lancy. La peur d'un précédent a dicté son choix.

Suite à l'incendie du 30 avril, un appartement est totalement détruit à la route du Grand-Lancy, deux autres doivent être dévitrifiés. Le Conseil administratif suit ceci de près, tous les habitants ont été relogés, dont un à la Virgule.

Les aides de fin d'année accordées par la Ville de Lancy aux bénéficiaires de l'OCPA ne seront plus versées. En effet, les aides ponctuelles sont toujours d'actualité, alors que les aides régulières sont déduites de l'OCPA. Une aide unique mais se répétant chaque année est juridiquement une aide régulière.

**7. COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - Séance du 6 mai 2009 -
Rapporteur : M. Patrick LUSSI****a) Projet de modification des limites de zone - Plan No 29712 PAV (Praille-Acacias-
Vernets)**

=====

M. LUSSI présente le sujet : Tout d'abord, j'avise, non seulement les Conseillers municipaux, mais certainement le public d'une petite mésentente de transmission, ce qui fait, que vous n'aurez pas la projection du site dont nous allons parler maintenant, je vous prie de m'en excuser.

Je rappelle que cette séance intervient en fin de processus de consultation et qu'il s'agit de donner le préavis communal quant aux modifications des limites de zone dans le cadre du projet de loi pour le plan directeur du secteur PAV.

Pour ceci, la commission reçoit M. le Conseiller d'Etat Mark Muller en charge du DCTI et Mme Bietenhader. M. Muller précise que ce projet de loi et la modification des zones sont une priorité de la législature. Le but principal est de déclasser l'actuelle zone artisanale pour passer à une zone où l'on pourra construire des immeubles pour le logement et pour l'activité commerciale.

Il rappelle que pour ce cas, nous sommes au début d'un processus portant sur de nombreuses années. Ce n'est pas un aboutissement mais un début pour prévoir une urbanisation cohérente dans ce secteur.

Il remarque également que ce projet de loi, tel que présenté, est le fruit d'une longue concertation dans laquelle les communes ont été associées et ont formulé des remarques dont le département a tenu compte.

Le débat s'ouvre et une commissaire demande à M. Muller si, dans l'espace appelé "camembert", il sera possible de construire des installations sportives, comme demandé par le Conseil administratif de Lancy. M. Muller rappelle qu'il s'agit d'un projet de déclassement et que les détails de ce type n'y figurent pas, car ceux-ci sont du ressort des plans localisés de quartier (PLQ) qui ne sont pas encore établis. Par contre, le projet de loi prévoit un déclassement en zone de développement 2 destinée à des activités mixtes. Il n'y a pas d'incompatibilité à y construire des installations sportives.

M. Muller est interrogé sur la répartition Logements/Emplois finalement retenue par le Conseil d'Etat. Il précise que l'étude est en cours, mais a déjà évolué. Si, au départ, il était prévu 20'000 nouveaux emplois et 6'000 à 7'000 nouveaux logements, les intervenants politiques ont demandé qu'il soit prévu plus de logements et, actuellement, on retient la proportion de 10'000 à 15'000 logements, soit un logement pour un emploi.

Séance ordinaire du 28 mai 2009

Il est abordé le problème et souci pour les entreprises actuellement en place et leur devenir. Ce souci est partagé par le DCTI et des études et recensement de nouvelles zones industrielles, pour relocaliser ces entreprises, sont en cours. Rappelons que certaines, vu leurs activités bruyantes ne pourront rester, d'autres ont déjà émis le souhait de se déplacer, d'autres encore pourront rester. Mais tout ceci se fera sur plusieurs années, voire dizaines d'années.

Il est demandé pour quelles raisons les futurs plans localisés de quartier de ce plan seront moins contraignants que les actuels. Deux raisons à ceci. La première est que l'aire de ces plans localisés de quartier, un par zone définie sur le plan directeur, sera bien plus vaste que ce que l'on traite actuellement, soit 2 ou 3 parcelles. Et la deuxième est de permettre, vu l'importance de ces surfaces, une plus grande créativité architecturale. Mais M. Muller rappelle que la zone de développement impose des plans financiers et un contrôle de l'Etat sur les prix du terrain, de vente, des loyers etc. Donc, ce ne sera pas la liberté totale.

Le Président amène le débat sur le sujet des réelles compétences décisionnelles des communes concernées notamment par rapport aux futurs plans localisés de quartier qui découleront. Pour M. Muller les décisions d'aménagement sont politiques. C'est le Grand Conseil qui votera le déclassement après les préavis des Conseils municipaux des communes. Puis, les plans localisés de quartier seront adoptés par le Conseil d'Etat à la suite d'une procédure où les Conseils municipaux prononceront un préavis.

Il est demandé si les communes pourront participer à l'élaboration de ces plans localisés de quartier, et non se trouver devant un projet fini comme c'est souvent le cas actuellement. Mme Bietenhader précise que l'option d'une concertation opérationnelle avec les services techniques des Mairies a été prise. Ce n'est pas la garantie d'un accord permanent, mais c'est la garantie de la non-découverte d'un produit fini.

Des précisions sur la géologie sont demandées. Il nous est répondu qu'il n'y a pas de souci majeur. Le sud du périmètre est plus délicat en sous-sol vu la présence de la nappe. Pour l'Etoile, il faut creuser plus profond pour atteindre la roche, mais cela n'exclut pas les constructions en hauteur. Un travail est en cours au Service cantonal de géologie avec la collaboration de l'EPFL.

La problématique de la gestion de l'eau fera partie d'un rapport que le Conseil d'Etat déposera en annexe au projet de déclassement. Une équipe "Espace publics et mobilité" vient d'être désignée pour travailler sur ces questions.

Enfin, Mme Bietenhader répond au Président que l'enquête publique est terminée. Elle s'est déroulée de décembre 2008 à fin janvier 2009. Après la délibération du Conseil municipal, le Grand Conseil se saisira du projet et s'ouvrira alors la phase d'oppositions.

M. le Conseiller d'Etat Muller et Mme Bientenhader quittent notre séance.

Une discussion générale suit. Elle est surtout axée sur des détails ayant trait aux points soulevés en présence de M. Muller.

Après lecture de l'arrêté, la Commission, à l'unanimité, préavise favorablement le projet de modification des limites de zone PAV.

L'arrêté 7a) est accepté à l'unanimité par 34 oui. (Voir Annexe).

b) **Projet de modification des limites de zone - Plan No 29682-543 - chemin de l'Ancien-Puits**

=====

M. LUSSI présente le sujet : Cette zone est située en direction du Grand-Lancy, carrefour route du Pont-

Séance ordinaire du 28 mai 2009

Butin, route de Chancy, c'est donc une zone de villas fermée. M. Baertschi nous explique qu'il s'agit d'une poche de 5ème zone entourée de 3ème zone de développement.

Il y a 2 ans, un propriétaire a fait une demande pour densifier sa parcelle et construire deux petites maisons. Le Conseil administratif a préavisé favorablement cette demande, mais le département l'a refusée en arguant que, dans le cadre du plan directeur cantonal, il fallait que certaines zones de villa soient transformées en zone de développement.

Selon la loi, le département à deux ans pour justifier son refus. Il a donc l'obligation de répondre par une modification de la zone pour justifier le refus de densification pour ce propriétaire.

Le Président mentionne que les habitants ont écrit une lettre pour s'opposer à ce projet de modification de la zone.

Après un tour de table, tous les commissaires affirment vouloir conserver cette espace en zone villa.

Il est procédé à la lecture de l'arrêté. A l'unanimité, les commissaires préavisent négativement ce projet.

M. SABEV : Je me retire pour le vote.

L'arrêté 7b) est refusé par 33 voix.

c) Demande d'une dérogation à l'indice d'utilisation du sol (43,7 %) sur la parcelle 2084, feuille 28 de Lancy, pour la construction de 4 villas contiguës, couverts à voitures, installation de sondes géothermiques au 10-10A-10B-10C, chemin Blondel

=====

M. LUSSE présente le sujet : Le Président accueille M. Lorenzini, architecte, qui présente son projet de construction.

Il lui est demandé des précisions sur l'emplacement de tris et levées des ordures et si les différentes servitudes, égouts, électricité, passage sont déjà élaborées. M. Lorenzini répond que l'emplacement ordure, exigence communale, n'est pas dessiné sur le plan, mais qu'il se trouvera le long du chemin Blondel. Vu la conception, sol perméable pas de bitume, les canalisations existantes, eaux claires et eaux usées, suffiront. Les servitudes qui devront être inscrites seront les droits de passage entre propriétaires. Il n'y aura pas de servitude concernant des tiers à la parcelle.

La végétation existante est peu importante. Le massif de sapins le long de la parcelle sera maintenu. Deux sapins, jeunes et de peu de valeur seront abattus.

La production de chaleur pour ces villas se fera par pompe géothermique avec l'appoint de panneaux solaires thermiques sur le toit.

M. Baertschi demande s'il y a eu des remarques sur le projet. M. Lorenzini répond qu'un consortium de voisins qui habitent de l'autre côté du chemin Blondel ont écrit au Département pour préciser que le chemin d'accès n'était pas prévu à l'usage du trafic lourd des camions. Ils demandent une expertise avant l'ouverture du chantier et une à la fin pour s'assurer du bon état du chemin. Il n'y a pas eu d'autre remarque à ce jour.

Après le départ de M. Lorenzini, le Président passe en revue les critères communaux fixant l'octroi d'une dérogation.

Séance ordinaire du 28 mai 2009

Ils sont tous respectés. Cependant, une lettre sera adressée au Bureau d'architectes pour qu'il s'engage à respecter la question du tri des déchets.

Il est procédé à la lecture de l'arrêté. La demande de dérogation à l'indice d'utilisation du sol est acceptée à l'unanimité

L'arrêté 7c) est accepté à l'unanimité par 34 oui. (Voir Annexe).

d) Demande d'une dérogation à l'indice d'utilisation du sol (33,7 %) sur la parcelle 1844, feuille 26 de Lancy, pour la construction de 3 villas contiguës et d'un garage souterrain au 9A-9B-9C, rampe du Pont-Rouge

=====

M. LUSSE présente le sujet : Ce projet a déjà été présenté à votre Conseil lors de la séance du 18 décembre 2008 où vous aviez accordé un oui de principe.

M. Baertschi rappelle qu'il s'agit du projet comportant un accord de réciprocité, à savoir qu'une petite partie de la parcelle en question soit cédée gratuitement à la Commune, ceci avant l'acceptation de la dérogation.

Toutefois, le promoteur ne va pas acheter sans avoir l'autorisation de construire. Alors, il incombe à la Commune de faire le premier pas; ensuite, il y aura un engagement formel devant notaire à donner gratuitement à la Commune ces 36m² qui permettent la réalisation du projet.

La parole n'est pas demandée. Le Président donne lecture de l'arrêté. La demande d'une dérogation à l'indice d'utilisation est préavisée favorablement à l'unanimité.

L'arrêté 7d) est accepté à l'unanimité par 34 oui. (Voir Annexe).

e) Divers

=====

M. LUSSE présente le sujet : M. Baertschi annonce deux séances élargies au Conseil municipal, les 12 et 14 mai 2009, l'une sera consacrée à la présentation de l'esplanade des Palettes par le mandataire, l'autre aura comme objet la circulation Curé-Baud, place du 1er-Août, etc.

Une commissaire rappelle le concours de la place des Ormeaux prévu à l'ordre du jour de la prochaine séance de la Commission.

Chacun est d'avis qu'il serait utile que les architectes lauréats viennent présenter leur projet.

8. COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS - Séance du 12 mai 2009 - Rapporteur : M. Pierre-Alain VOLERY

a) Plan général d'évacuation des eaux

=====

Séance ordinaire du 28 mai 2009

M. VOLERY présente le sujet : M. Renevey prend la parole pour donner l'explication sur l'ampleur, qui n'est guère mesurée par la population et c'est aussi le but d'informer le Conseil municipal qui vote des crédits pour ces collecteurs.

M. Bachmann représentant de l'Etat est en train de mettre en place une planification des eaux à l'échelle régionale. Lancy se trouve dans le bassin versant franco-suisse. Les communes au niveau du PGEE réalisent le diagnostic du système d'assainissement, tout comme le canton à son niveau, les échanges sont intenses entre les deux partenaires. Il signale que le Plan général et le Plan régional sont deux diagnostics qui fonctionnent en parallèle et qui sont en lien étroit. Il précise que les travaux sont en cours pour la Drize et l'Aire. Le but est de définir l'état des cours d'eau d'ici 25 ans. En rappelant que 50 % d'eau pluviale s'infiltré dans la nappe phréatique en milieu rural, alors que seuls 10 % sont absorbés en milieu urbain. Il ajoute que le projet d'agglomération entraînera une forte imperméabilisation. Ce travail actuel porte sur le pré-projet de planification de gestion des eaux et termine en déclarant qu'il s'agit d'un processus itératif.

M. Verdannet prend la parole à son tour et déclare qu'un mandat a été ouvert par Lancy, Onex et Plan-les-Ouates, en mentionnant qu'il existait un plan d'évacuation des égouts qui ne faisait pas attention aux cours d'eau. Il explique que le plan se déroule en trois phases : diagnostic, concept, mise en œuvre. La phase actuelle en est au diagnostic, 9 km ont déjà été étudiés au moyen de caméra : St-Georges, Surville, Palettes et Verjus. Il précise que le secteur Nord est vieillissant; toutes les imperfections sont répertoriées sur une carte. Il fait la remarque que le réseau des Voirets pourrait en l'occurrence se mettre en charge par forte pluie, sans toutefois atteindre le niveau du terrain, les études permettent donc de mettre en lumière les risques dans le cas de constructions nouvelles.

M. Bocherens indique que ce processus vise à améliorer la qualité des cours d'eau et que plusieurs ont été étudiés sous différents angles : érosion, morphologie, débordements, colmatages, biologie, qualité de l'eau et stress hydraulique. Pour exemple, il mentionne que le cours d'eau le Lambert est asséché car le terrain en amont est complètement urbanisé ; par contre, lorsque le temps de pluie revient, il se charge de manière importante puisqu'il reçoit toutes les eaux d'évacuation en amont.

M. Verdannet précise que le diagnostic général est à présent terminé et qu'il faut confronter les résultats du PGEE avec ceux du PREE afin de fixer les travaux prioritaires et de définir les plans financiers.

Un commissaire demande ce qu'il en est de la Drize. Il lui est répondu que ce cours d'eau est traité au niveau régional et qu'il ne présente pas de risque de débordement.

Un autre commissaire s'inquiète des risques toxiques inhérents à la gare de marchandises de la Praille. M. Bachmann lui répond que ce lieu est important et que l'analyse se fait également au niveau régional.

Pour conclure Mme Berthoud remarque que certains travaux urgents peuvent se faire sans attendre la dernière phase.

**b) Requalification de l'espace public du parc Marignac et de la piscine municipale
- Réaménagement du bâtiment, des vestiaires et de la toiture
Crédit d'étude (Fr. 650'000.--)**

=====

M. VOLERY présente le sujet : Le Président accueille MM. Lorenzini et Goetz et donne la parole à M. Renevey qui présente le dossier. Il s'agit d'un long projet qui aborde sa 3ème étape, soit la réfection du bâtiment. Une image directrice a été définie. Il rappelle la longue discussion, quant à l'utilisation hivernale de cet équipement, à ce sujet la Commission des sports a donné son feu vert pour aller de l'avant dans cette réfection.

Séance ordinaire du 28 mai 2009

Il explique qu'un groupe de mandataires a été choisi pour ce projet. Les critères pour le choix de ces derniers ont été : concept, prix, organisation interne, références. Le timing est très serré et, en cas de problème, les travaux pourraient être repoussés d'une année.

Il signale encore la question de réorganiser les locaux et de maintenir les vestiaires pour le foot, tout en incluant le pont-promenade sur le toit avec des panneaux solaires, qui sont une obligation légale dans un tel projet.

M. Lorenzini déclare que trois bureaux sont réunis dans ce pool, soit le bureau Geos pour la carbonatation et la problématique sismique; Energgestion en ce qui concerne le chauffage, la ventilation et le sanitaire et l'entreprise Zanetti pour l'électricité. Ces travaux devront être conformes aux normes sismiques. Il constate que les vestiaires actuels sont sous-utilisés et qu'il semble judicieux d'en diminuer la surface pour doter le guichet d'entrée de plus d'espace. L'enveloppe thermique Minergie serait concentrée sur les vestiaires du foot qui sont utilisés à l'entre-saison et sur les locaux du personnel. Une liaison isolée de la piscine sera créée sur Marignac, avec un système vitré qui permettra la vue sur la piscine, tout en interdisant l'accès à cette dernière. Une partie de la surface du toit sera pourvue de panneaux solaires et le sol sera en teck.

Le Président demande pourquoi un vestiaire pour le foot. Il s'agit d'un réel besoin pour ce club et le second vestiaire-local sert de lieu de stockage pour le chlore. Le Président demande s'il est prévu un système pour supprimer le chlore. M. Goetz répond par la négative, mais mentionne que le taux de chlore est faible dans l'eau de rejet, le Président est d'accord avec cette idée si l'eau stagne un moment. M. Goetz déclare vérifier ce point. M. Lorenzini remarque qu'il faut surtout un temps de décantation et ne pense pas que ce soit infaisable.

Un commissaire demande si les panneaux solaires sont destinés à l'électricité. M Goetz lui répond par la négative, ils sont prévus pour l'eau chaude. Pour un autre commissaire qui s'inquiète qu'une partie du pont-promenade soit en verre, un endroit propice pour des tags, sans parler de la chaleur. M. Lorenzini répond que l'espace sera ouvert côté du stade et pour les tags, il est certainement plus facile de nettoyer un vitrage que de la pierre.

Un commissaire s'inquiète du toboggan. M. Lorenzini répond que l'autorisation a été donnée verbalement, mais la CMNS devra se prononcer. Il mentionne que l'accès à la piscine du côté du toboggan est condamné, mais que la décision dépend finalement de la période d'ouverture. M. Renevey acquiesce et remarque qu'il sera nécessaire de réfléchir à ce point en fonction du chauffage de l'eau. M. Côte rappelle que le toboggan arrive dans un bac d'eau et que la CMNS est favorable.

Un commissaire remarque que les coûts pour les panneaux solaires vont être de l'ordre de Fr.1 million sur les Fr. 6 millions du projet. M. Goetz acquiesce. Le Président rappelle alors que la surface des panneaux solaires était prévue entre 240 et 400 m2. M. Goetz répond que le cahier des charges stipulait 400 m2 et M. Côte de préciser qu'il sera toujours possible de diminuer ces surfaces. A la remarque d'un commissaire sur l'existence de plusieurs types de panneaux, M. Goetz acquiesce en mentionnant trois panneaux actifs, les tubes sous vide et les capteurs vitrés. Les tubes sous vide fonctionnent également en hiver par temps couvert et ils permettent d'éviter une surchauffe en se connectant. L'exploitation se fera pendant les 4 mois d'ouverture. M. Renevey mentionne que c'est l'eau et les locaux administratifs qu'il convient de chauffer. Un chauffage fonctionnait par zone uniquement et ce jusqu'en 2005.

Un commissaire demande si une chaudière classique est prévue. M. Côte précise qu'il y en a deux, une pour le bâtiment et l'autre pour la piscine. Le Président demande ce qu'il en est de la couverture, M. Troxler répond qu'elle fonctionne selon la température nocturne.

M. Lorenzini évoque la planification, le Conseil municipal devra voter le crédit au printemps et signale en outre que la CMNS a déjà été pré-consultée et que le SCANE demeure la seule inconnue. Il s'est engagé à faire au plus vite ce qui sous-entend une prise de risques, puisque les appels d'offres devront se faire avant l'obtention de l'autorisation; car si le planning n'est pas respecté, les travaux seront repoussés d'une

Séance ordinaire du 28 mai 2009

année. Ce projet, vu son importance, demande une ouverture du marché. M. Lorenzini a fait un calcul au plus juste sur les prestations de l'étude, mais il pense que les Fr. 30'000.-- de frais de reproduction sont élevés.

Le Président revient sur la patinoire et se demande si une réflexion ne pourrait pas être prise pour une patinoire d'agrément. M. Renevey remarque que c'est une piste pour rendre viable ces installations toute l'année et qu'il est possible d'imaginer une petite étude complémentaire. M. Troxler met en garde que les caissons de béton pour les couvertures ne permettent plus de placer la patinoire là où elle se trouvait jadis. Une commissaire fait la proposition de placer cette patinoire à Lancy-Sud.

Résultat du vote pour une étude complémentaire pour la patinoire 10 voix, unanimité.

Le Président passe à la lecture de l'arrêté, préavis favorable 10 voix, unanimité.

M. AUGSBURGER : Il est clair que nous allons voter ce crédit, mais on pense tout de même que ce n'est pas parce qu'on a mis Fr. 800'000.-- au budget, qu'on doit absolument avoir Fr. 650'000.-- ce soir. Je ne veux pas remettre en question ce montant parce que cela prendra trop de temps. Je pense qu'aujourd'hui, on est à la limite de l'indécence.

Indécence vis-à-vis de la conjoncture actuelle, plus de 10 % pour Fr. 6 millions de travaux. Fr. 650'000.-- de crédit d'étude pour des vestiaires et un pont-promenade, par rapport à Fr. 400'000.-- de crédit d'étude votés pour tout l'ensemble des travaux de la piscine pour des travaux de couverture, réfection des installations techniques pour Fr. 11,5 millions.

En ce qui concerne la patinoire, M. Lorenzini s'est engagé avec moi-même à ce que l'on fasse, par le biais d'un entrepreneur spécialisé, une étude de faisabilité avant d'entrer dans les détails. Après, ce sera à vous de savoir si c'est vraiment le bon endroit à la piscine ou ailleurs.

Avant d'entreprendre des démarches trop importantes, le but de mon intervention c'est de dire : est-ce réalisable et si cela est réalisable, à ce moment-là, de profiter de l'aménagement des vestiaires dans le même temps. C'est surtout cela la démarche. On aura une réponse relativement vite, c'est M. Lorenzini qui la donnera au Conseil administratif, et ensuite, ce sera à vous de décider.

M. BONFANTI : Je n'ai pas bien compris. Vous demandez un renvoi en commission ?

M. AUGSBURGER : Absolument pas.

M. RENEVEY : Je ne veux pas polémiquer avec M. Augsburg, mais simplement rappeler quelques petites choses très brièvement. Les pourcentages sont tout à fait usuels en ce qui concerne ce type de travaux, il ne faut pas oublier que c'est tout de même assez complexe, puisque d'une part, on parle d'une partie d'un bâtiment qui devrait être Minergie, alors que c'est un bâtiment qui a 40 ans aujourd'hui, cela demande quand même un certain nombre d'études. Il y a aussi toute la difficulté concernant le fait que ce bâtiment est à l'inventaire, et enfin dernier élément, comme il a été rappelé en commission, la problématique des mesures sismiques où là aussi, il y a aussi des études qui doivent être importantes pour vérifier toutes ces mesures pour que ce bâtiment soit parfaitement à jour. Ces crédits d'études sont importants pour éviter par la suite soit des reports, soit des surcoûts dans la phase de réalisation.

L'arrêté 8b) est accepté à l'unanimité par 34 oui. (Voir Annexe).

Séance ordinaire du 28 mai 2009**9. COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS OUVERTES A L'ENSEMBLE DU
CONSEIL MUNICIPAL - Séance du 14 mai 2009 -
Rapporteuse : Mme Marceline DILONARDO****Plan de circulation au Grand-Lancy**

=====

Mme DILONARDO présente le sujet : M. Renevey rappelle que le but de la démarche est d'améliorer la situation qui se péjore progressivement dans ce quartier. Il ajoute que des propositions seront faites et qu'il sera nécessaire de procéder à un vote formel. Il faudra ensuite voter des projets de réalisation.

M. Levet rappelle qu'un rapport a été rendu en septembre 2008 et que la variante 2, soit la fermeture de la place du 1er-Août et l'installation d'un carrefour à feux entre Courtillets/Grand-Lancy, a été validée en décembre. Le sens de la circulation sur le chemin du 1er-Août étant maintenu. Les objectifs étaient de diminuer le trafic de transit aux Semailles, de modérer la vitesse et de diminuer le trafic de transit à l'avenue du Curé-Baud, sachant que les modérations de trafic doivent être appliquées sur le réseau secondaire. Les trois carrefours-clés sont saturés le matin et le soir.

Il énumère ensuite les avantages de fermer la place du 1er-Août :

- la dissuasion sera grande et permettra un rabattement sur le chemin des Palettes
- la situation actuelle perdurerait pour le reste, avec seulement quelques mesures de modération de vitesse
- une diminution significative de la circulation à l'avenue du Curé-Baud en créant une présélection et un feu au carrefour des Courtillets (en intégrant le chemin des Verjus) pourrait améliorer la situation et représenter un contrôle d'accès en ville, à la place du carrefour du Pont-Butin. Cette option est recommandée par la DGM
- les vélos pourraient franchir la place du 1er-Août en profitant du passage piétons (en mettant pieds à terre, évidemment) sur l'avenue des Communes-Réunies, passage qui serait par la même occasion redressé.
- l'arrêt du tram serait déplacé vers le Nord, ce qui permettrait donc de redresser le passage piétons actuel et d'en diminuer le temps d'attente.

Il ajoute que la bande roulante, fermée par des barres, serait maintenue afin de permettre les livraisons et que, grâce à la suppression de la présélection à droite, des places pourraient être créées en face des commerces qui ne perdraient ainsi pas de leur attractivité. Mais, s'agissant d'un axe primaire, cette option risque de n'être pas autorisée par le canton ! M. Levet déclare encore que l'offre de stationnement est suffisante dans le quartier.

Il est ensuite répondu à diverses remarques et questions des commissaires.

Il serait possible d'imaginer des places à courte durée dans la zone macarons, au sud de la place.

Il est abandonné l'idée de supprimer une place de livraison pour créer une place de courte durée à cause de la dangerosité des manoeuvres sur un axe primaire, ainsi que la pose d'une borne rétractable, car il faudrait donner des clés à tous les livreurs !

Qu'une piste cyclable ne peut être envisagée à cause du manque de place. Il serait par contre possible d'imaginer une mixité vélos-piétons sur le trottoir des Courtillets dans le sens de la montée.

Il est pris note, suite à la remarque d'un commissaire, que l'entrée et sortie du parking des Courtillets doivent être prises en compte, d'autant plus qu'elles sont dissimulées par un muret.

Séance ordinaire du 28 mai 2009

Ce même commissaire déclare ensuite que son groupe propose de maintenir un accès à la place du 1er-Août et d'établir des places de stationnement sous les arbres.

Proposition immédiatement soutenue par plusieurs groupes politiques. Cette solution faciliterait en outre l'accès au centre médical et fluidifierait également le trafic sur les Communes-Réunies, mais autoriserait le trafic de transit sur Curé-Baud.

Un commissaire fait remarquer que le trafic de transit, devant l'école, aurait dû être pris en compte et que, supprimer le stationnement sur la place du 1er-Août entraînera la fermeture des commerces.

Plusieurs remarques et propositions sont faites par plusieurs commissaires. En vrac :

- une bonne information sera indispensable auprès des usagers qui devront changer leurs habitudes
- Il est remarqué que les places du 1er-Août sont occupées le soir et les week-ends par les habitants
- que les personnes du troisième âge n'osent plus traverser la route du Grand-Lancy
- pourquoi ne pas fermer l'avenue du Curé-Baud ?
- que la modification du carrefour de l'Etoile serait une bonne chose
- que des études menées à travers l'Europe démontrent qu'une zone piétonne entraîne systématiquement une augmentation de 20 % du chiffre d'affaires des magasins mais pour autant que la zone soient suffisamment étendue !
- qu'il n'est pas logique de bâtir un parking souterrain et de laisser des places en surface
- serait-il possible de remettre le chemin Emile-Paquin dans l'autre sens. Proposition déjà faite il y a quelques années
- Il semblerait que 14 à 22 places sont libres le soir le long du cimetière.

M. Lance informe que le gérant de la Coop se bat pour maintenir son chiffre d'affaires. Il s'agit de l'un des derniers magasins d'alimentation du village du Grand-Lancy. Concernant la reprise de l'arcade de l'ancienne pharmacie, aucune proposition sérieuse provenant du domaine de l'alimentaire, qui est prioritaire pour le Conseil administratif n'a été enregistrée. La boulangerie et la boucherie vivent aussi de la clientèle de transit. Il est nécessaire de prendre en compte les réalités économiques.

Aldi et Lidel ont approché la Mairie pour s'installer à Lancy. Il remarque qu'une condition fondamentale pour ces chaînes est la possibilité d'avoir des places de parking devant le commerce.

Autre information : certaines communes voisines souhaitent une nouvelle sortie d'autoroute sur la route de Base. Il mentionne que si ce projet se réalise, Lancy aura alors un problème conséquent.

Le Président propose alors de passer au vote. Qui est en faveur de la proposition du groupe PDC ?

Un commissaire déclare que son groupe acceptera le reste des mesures si cette option est acceptée.

Le Président passe au vote de la proposition PDC : en faveur 10 voix / 11 voix contre / 1 abstention

Le Président passe encore au vote du plan de circulation tel que proposé :

En faveur : 10 voix / Non : 10 voix / Abstentions : 2 voix.

Une petite remarque, la proposition a été répétée plusieurs fois, mais pas forcément dans les termes qui ont été dits par la représentante du groupe. Je pense qu'il serait utile que Mme Casutt intervienne.

Mme RICHERT : Je suis vraiment reconnaissante du souci manifesté par beaucoup d'entre vous de vouloir préserver l'activité des petits commerces lancéens, qui sont la base de la vie de notre cité.

J'avais déploré la fermeture de la boulangerie/tea-room Terrier. J'ai un souvenir ému de ses ficelles croustillantes, ses petits pâtés et ramequins, ses religieuses et meringués aux framboises, je n'ai jamais retrouvé les mêmes...

J'ai déploré plus récemment la fermeture de la jolie boutique Linda Fleurs, fermeture, soit dit en passant, intervenue malgré des places de stationnement juste devant le commerce. La propriétaire avait contacté la

Séance ordinaire du 28 mai 2009

commune pour échanger son local contre un autre qui se libérait, parce qu'il se trouvait juste à côté de l'arrêt du tram Mairie, mais il était déjà prévu pour agrandir les bureaux des ASM.

Le commerce de proximité est valorisé par l'espace public dont il dépend. Plus cet espace est attrayant, plus il est fréquenté avec plaisir, et plus les commerces en profitent. Or, un espace public attrayant, c'est un espace débarrassé du bruit, c'est un espace libéré. On s'y déplace en toute sécurité. C'est un espace où il est possible de s'asseoir sur un banc, se reposer avec ses courses avant de rentrer, je pense aux personnes âgées. C'est un espace propice pour bavarder cinq minutes avec une connaissance en sortant par exemple de la Coop.

Pouvoir faire ses courses dans son quartier est un privilège qu'il faut savoir conserver, mais j'ai peur que l'on n'empoigne pas le problème par le bon côté en voulant à tout prix maintenir quelques places de stationnement.

La Coop du 1er-Août est un commerce de proximité fréquenté beaucoup par des tous jeunes et des personnes âgées qui ne viennent pas en voiture, mais qui constituent une clientèle très fidèle pour des petits achats. Il est vrai que les quelques personnes qui en sortent avec des caddies débordants iraient peut-être ailleurs sans ces quelques places.

Pour moi, empoigner le problème par le bon côté, c'est d'une part, rendre la place attrayante et, d'autre part, trouver des astuces pour combler un éventuel manque à gagner en favorisant par exemple les services de livraison à domicile à vélo, à triporteur électrique.

Mme CASUTT : Nous sommes dans l'ensemble d'accord avec le plan de circulation. La solution miracle n'existant pas, il apparaît qu'avec ce plan, la circulation sera diminuée sur l'avenue Curé-Baud tel que souhaité et la place du 1^{er}-Août dévoilera ses pavés.

Comme il n'est pas envisageable de créer une véritable zone piétonne dans tout le village, étant donné qu'il est traversé par des axes primaires, nous nous contenterons de cette place.

Dès lors, il nous semble judicieux de pouvoir garder quelques places de parking en surface pour les commerces.

Je voudrais donc refaire la proposition telle que présentée lors de la commission.

Conservation d'un sens de circulation à travers la place du 1^{er}-Août venant de l'avenue des Communes Réunies depuis le village en direction des Courtillets/Curé-Baud, et mise à disposition de parkings de chaque côté de cette voie de circulation : à gauche en épi et à droite le long du trottoir.

Je voudrais mettre cette proposition au vote.

M. MATHIEU : Ca s'appelle 1er-Août - place piétonne, je vais vous étonner. Si Lancy a une chance d'avoir sa première place piétonne, c'est bien au 1er-Août que son choix doit va se porter. Idéalement située, pouvant devenir un pôle attractif du village, cette place a tous les atouts pour être épargnée de voitures. Seule ombre au tableau, les places de parking de proximité.

Sans faire d'idéologie et avant de vous présenter une proposition verte, laissez-moi énoncer quelques idées militant en faveur de la fermeture totale.

Il y a assez de places de parking à moins de 100 m. des magasins. Dès 19 heures et le week-end, les petits parkings, celui du Carrefour, celui de l'église, celui d'ex Contact Emploi jeunes et le long de l'avenue Curé-Baud offrent en moyenne 28 places de libres alors que seules 7 voitures sont parkées sur la place. Si en journée ces places sont occupées par des pendulaires prenant le tram, le programme macaron

Séance ordinaire du 28 mai 2009

résoudra ce problème. Ah oui, j'oubliais dans ma statistique le parking Courtillets à Fr. 1 million est encore vide, mais, malheureusement, le parking de proximité exige un rapport pare-choc vitrine très très intime.

Au niveau de la qualité de vie une place fermée à la circulation signifie des achats sécurisés sans croiser de voitures pour quelques centaines de lancéens. En effet, les immeubles d'Emile-Paquin, du premier tronçon de chemin des Semailles, de la place du 1er-Août, celui du Carrefour et des Courtillets peuvent se rendre dans les commerces à pied en toute sécurité. Entre le lèche-vitrines et le lèche pare-choc, les commerces de proximité auraient de quoi se positionner.

Lorsque vous allez à Balexert, selon la fréquentation du parking, vous faites entre 170 et 230 m. à pied pour arriver à la Migros. Transposé au 1er-Août, ceci représente de se parquer vers le milieu du cimetière pour les 170 m. et chez Richert pour les 230. A quand une initiative pour 5 places de parc dans le hall de Balexert ?

La Ville de Lancy a sûrement d'autres arguments pour promouvoir le commerce de proximité : encourager les communiers à utiliser ce type de commerces, place 1er-Août ou ailleurs, sensibiliser sociétés et administration à se servir dans ceux-ci.

Les Verts ne vous bassinent pas à chaque voyage avec des places piétonnes. Nous avons réfléchi, nous y avons renoncé aux Ormeaux. Je vous rappelle, le 1er-Août serait la première vraie place piétonne de Lancy.

Voilà, je ne pense pas vous avoir convaincus, alors pour que mon rêve avorté ne devienne pas cauchemar des riverains de Curé Baud, les Verts présentent l'amendement suivant. Pour que ces places de parking proposées par le PDC soient vraiment de proximité et pas des prétextes de transit pour rejoindre l'avenue Curé-Baud, soutenez notre proposition :

« D'accord pour une voie de roulement à vitesse réduite sur le parking du 1er-Août à condition de mettre deux places de parkings handicapés à la hauteur de la poste, de n'utiliser que le parking en épi actuel, et de terminer cette ruelle par une obligation de tourner à droite afin de redescendre les Courtillets ».

Ultérieurement, je laisse le soin au Conseil administratif d'évaluer la possibilité d'une interdiction de tourner à gauche des Courtillets au chemin des Verjus.

J'ai encore une remarque sur ce qui a été fait, hors ma proposition d'amendement, c'est que l'idée de déplacer le parking qui est en diagonale le long de la route est une très bonne idée, mais le feu des piétons gère aussi le feu vélos qui sortent des Semailles, donc il faudra juste réfléchir à cela.

M. AUGSBURGER : Si nous soutiendrons la proposition des PDC pour la réouverture d'une voie, nous pensons qu'elle est dans le mauvais sens. Si vous êtes en bas du chemin des Courtillets, sur la route du Grand-Lancy, par rapport au carrefour où vous avez actuellement des feux, vous avez 16 voitures, pas une de plus. Avec le retour du tram 17 que nous souhaitons tous, quant il y aura toutes les 5 minutes un arrêt parce que le tram passe, je ne vous dis pas jusqu'où va aller la queue que vous aurez au chemin des Courtillets et sur Curé-Baud.

Personnellement, je pense que nous devrions profiter au chemin des Courtillets de raser les garages et les WC qui sont fermés depuis 10 ans, raser l'entrée du cimetière, créer un lieu à l'entrée du cimetière un peu plus convivial, parce que c'est d'un triste..., allez voir les cimetières au Canada ! D'avoir une voie depuis les Courtillets qui rejoint Curé-Baud à droite, au centre, un tourner à gauche avec les places de parking pour reprendre la place principale et la descente avec les feux et les feux des Verjus qui doivent être extrêmement délicats à gérer, à mon avis.

Pour cette raison, je demanderai cette fois, M. Bonfanti, un renvoi en commission.

Séance ordinaire du 28 mai 2009

M. ALONSO : Je suis très content d'entendre mon collègue Augsburgger proposer un renvoi en commission parce que j'ai l'impression de faire la commission à 35, avec des places en épi, des commerçants.

Le parti Socialiste est pour la proposition qui a été faite par les experts, c'est-à-dire, fermer complètement la place du 1er-Août. C'est la seule étude qui a été faite de manière scientifique, sérieuse. Tout le reste cela me convient, ne me convient pas. Puisque l'on veut faire profiter nos investissements en termes de crédits d'étude, on a payé un ingénieur pour faire cela. A quoi cela sert-il de faire un crédit d'étude, de dépenser des centaines de milliers de francs, ce n'est pas logique. Je demande que ce soir soit votée la proposition des experts.

M. LUSSI : Nous sommes bien d'accord que vous allez traiter ces propositions d'amendement dans l'ordre, la première étant la PDC ?

Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN : La première est le renvoi en commission.

M. LUSSI : En ce qui concerne le groupe UDC, je ferai plaisir à M. Alonso, nous avons bien étudié, nous sommes d'accord que les études qui ont été faites sont louables et valables. Simplement, je n'ai pas retenu la variante qui nous plaisait le plus, parce qu'étant un habitant des Palettes, je trouvais que ce qui était proposé, de rouvrir la circulation au chemin du 1er-Août en faisant le giratoire, est quand même un moyen d'alléger considérablement cette circulation qui est bouchonnée sur l'avenue du Curé-Baud.

Ainsi, le groupe UDC votera pour l'amendement des PDC, si celui-ci est accepté. Par contre, s'il est refusé, nous demanderons le renvoi en commission afin de réétudier la variante du bureau d'architectes Citec, demandant l'ouverture du chemin du 1er-Août.

Mme CASUTT : Les Socialistes disent qu'il faut préconiser ce que les experts conseillent, mais comme M. Lussi l'a très bien fait remarquer, au départ, ils nous conseillaient de faire un tourner à gauche par le chemin du 1er-Août qui a été rejeté. Donc, les communistes sont ceux qui utilisent le plus les routes sur la commune et sont à même d'amener d'autres désirs que ceux qui sont uniquement des experts.

Du moment qu'on rejette un premier avis d'experts, je ne vois pas pourquoi, on n'amendement pas également celui-là.

M. ALONSO : Je voulais juste rappeler que je suis Conseiller municipal, c'est parce que je suis aussi un communiste, en préambule. Personne n'a le monopole de la circulation, moins encore du raisonnement.

A quoi sert de mandater des experts, si on balaie tout cela allègrement ? M. Lussi, Mme Casutt, moi-même ou quelqu'un d'autre remet tout en question, on part sur n'importe quoi. Je souhaite qu'on parte sur le projet de la place du 1er-Août et non pas sur le problème des Semailles. C'est la place du 1er-Août dont on parle ce soir.

M. FAVRE : Il y a 7 ans, il y a déjà eu des experts qui ont préconisé ce sens de circulation. Je crois que tout se mélange à un moment donné.

Je me souviens qu'en 2004, sauf erreur, nous avons demandé, lorsque les travaux du tram étaient en route, de faire des essais de circulation sur la place du 1er-Août pour voir comment cela allait se passer avec le report de la circulation sur l'avenue du Curé-Baud, cela n'a jamais été fait, c'est dommage. A l'époque, nous n'avions pas pu traiter de manière cohérente, maintenant, il y a déjà beaucoup d'argent qui a été investi, il faudra faire de la démolition, reconstruire en fonction des choix, je trouve un peu dommage.

M. AESCHBACHER : J'ai juste un problème formel. Je pense qu'on devrait d'abord voter le renvoi en commission, puis voter les différents amendements. Il y a 3 amendements si j'ai bien compris.

Séance ordinaire du 28 mai 2009

Je propose donc de voter tout d'abord le renvoi en commission, qui manifestement sera refusé et ensuite de traiter les amendements. La proposition la plus éloignée, c'est le renvoi en commission. A mon avis, c'est la proposition qui est à voter en premier.

Mme JUIILLERAT VAN DER LINDEN : On va procéder ainsi, je pense que le Conseil administratif est du même avis.

Nous votons la proposition qui a été faite par M. Augsburg, le renvoi en commission :

Amendement refusé par 16 non - 8 oui - 10 abstentions.

Nous votons l'amendement des PDC qui prévoit le maintien d'une voie dans l'accès routier unilatéral et du maintien des places de parc sous les platanes :

Amendement accepté 26 oui - 8 non.

M. MATHIEU : Petite précision pour l'amendement des Verts, c'est l'amendement des PDC avec, en particulier, l'obligation de tourner à droite

Nous votons l'amendement des Verts : 5 oui - 28 non - 1 abstention.

M. LUSSI : Comme je l'ai dit en préambule dans mon intervention, puisque la proposition du PDC est acceptée, nous retirons notre amendement.

Acceptation de l'amendement des PDC : 25 oui - 9 non.

**10. COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES - Séance du 22 avril 2009 -
Rapporteuse : Mme Murielle MARCHIANDO**

a) Atelier d'alimentation - Présentation par Mme C. Aeschbach

=====

Mme MARCHIANDO présente le sujet : Mme Aeschbach, responsable de cet atelier nous en explique le concept: Il s'agit de réunir, au local des Aînés du Petit-Lancy, des personnes la plupart âgées habitant la commune de Lancy afin de partager des plats anciens qu'elles n'ont pas ou plus l'occasion de manger chez elles. Pour ce faire, des bénévoles fidèles préparent les repas, font les courses. Un minibus est à disposition pour le transport des personnes à mobilité réduite. Des animations sont également proposées, notamment des lotos organisés par Contact Emploi Jeunes, ainsi s'établissent des contacts entre générations. Une participation financière de Fr. 5.-- par repas est demandée. Cependant, vu la taille de la cuisine et du local, un nombre restreint de personnes est accueilli et le matériel utilisé est celui d'une cuisine conventionnelle. Pourquoi ne pas réfléchir, remarque une commissaire, à une nouvelle cuisine scolaire destinée à la fois aux jeunes et aux aînés ?

Une autre commissaire demande comment les gens sont informés de l'existence de cet atelier et s'il y a des problèmes de dénutrition, sachant que les personnes âgées vivant seules, peinent à se faire à manger. L'information se fait beaucoup de bouche à oreille d'une part et d'autre part par le Lancéen.

A la deuxième question, Mme Aeschbach répond que les personnes ont l'air bien nourries et mangent avec appétit. Une troisième commissaire souligne l'importance de la notion de convivialité à mettre au premier plan.

La Présidente invite la commission à visiter la cuisine à la fin de la séance.

Séance ordinaire du 28 mai 2009**b) Crèche Eve Domino - Projet d'agrandissement**

=====

Mme MARCHIANDO présente le sujet : La crèche Domino a déjà été agrandie ; cependant, M. Baertschi nous informe qu'une opportunité d'agrandissement de la crèche se présenterait à nouveau. En effet, cette dernière a fait part, par courrier au Conseil administratif, que des locaux pourraient être libérés.

Afin de débattre de ce sujet, la commission accueille M. Steinmann (président de l'association de la crèche Domino), M. Fernandez d'ING Conseil, M. Scherler et Mme Plater (directrice).

M. Steinmann nous indique qu'il y a actuellement 438 enfants inscrits sur les listes d'attente de la commune dont 245 enfants pour Eve Domino. L'opportunité d'avoir une surface supplémentaire permettrait ainsi d'avoir toute la surface du rez-de-chaussée et d'offrir ainsi 40 places supplémentaires. De plus, en augmentant la capacité d'accueil, il y aurait la possibilité d'avoir une cuisine propre à la crèche et permettrait d'avoir des activités ludiques et pédagogiques en sensibilisant les enfants sur les produits alimentaires. Mais, il faut prendre en considération que la place dévolue à la cuisine risquerait de diminuer le nombre de places d'accueil. Une étude doit donc être faite pour en déterminer la faisabilité ou non, en fonction des surfaces perdues. Toutefois, aucune décision n'a encore été prise à ce sujet.

Mme Plater précise que la possibilité d'agrandir les locaux est toujours préférable à la construction d'une nouvelle crèche. Concernant les travaux d'aménagement, M. Fernandez, chargé d'en étudier les coûts, nous informe que si les mêmes entreprises engagées lors du premier agrandissement, font les travaux, elles accorderont vraisemblablement un rabais sur leurs factures. Mais les calculs ont été faits uniquement sur la base des mètres carrés, car on ne sait pas encore dans quel état les surfaces seront laissées. Mme Plater précise à un commissaire que le budget présenté à la commission concerne uniquement les travaux.

M. Steinmann signale qu'une étude plus approfondie sera faite ultérieurement concernant la demande du personnel à engager. Au sujet d'une éventuelle baisse de loyer au mètre carré c'est à négocier avec le propriétaire lors du nouvel agrandissement, répond M. Steinmann à un commissaire.

M. Baertschi donne une information en ce qui concerne la nouvelle répartition du Fonds d'équipement communal. A l'initiative des communes, ledit fonds est alimenté selon les capacités financières de chaque commune. La participation des communes riches est plus importante que les communes pauvres, L'idée est qu'une des affectations soit de Fr. 10'000.-- par année, par place de crèche; cela va ainsi baisser la facture de certaines communes qui ont des crèches.

D'autre part, il explique que le projet implique pour 2009 une éventuelle participation au loyer pendant la période des travaux. Il faudra donc en rediscuter dans les commissions des affaires sociales et des finances pour un nouveau crédit. Toutefois, les coûts seront prévus au budget 2010. En conclusion, la majorité de la commission estime qu'il faut saisir l'opportunité d'un agrandissement, étant donné que les demandes sont loin d'être satisfaites.

c) Divers

=====

Mme MARCHIANDO présente le sujet : M. Demierre annonce qu'une séance d'information à tous les parents intéressés par le passage à l'école enfantine, organisée pour la 3eme année consécutive, a eu lieu le jeudi 23 avril à la Grange Navazza.

En collaboration avec Pro Senectute, une soirée destinée aux aînés sur le thème de la préparation à la retraite s'est tenue le mardi 12 mai également à la Grange Navazza.

Séance ordinaire du 28 mai 2009

Création de l'association VIVA signifiant Valoriser et Intégrer pour Vieillir Autrement, association dans laquelle il est lui-même impliqué ainsi que notre présidente ici présente. Un premier contact avec le public aura lieu les 3, 10 et 17 juin. A ce sujet M. Demierre signale que toutes les informations concernant ces 3 soirées vont paraître dans la presse : le Lancéen, la Tribune, le Temps et sous forme de flyers.

**11. COMMISSION DE LA CULTURE CONJOINTE AVEC LA COMMUNE DE PLAN-LES-OUATES -
Séance du 22 avril 2009 -
Rapporteur : M. Christian MARCHIANDO****a) Présentation du dernier projet lancéen de bibliothèque-médiathèque par Mme Andrey**
=====

M. MARCHIANDO présente le sujet : Je vais essayer d'être le plus complet possible surtout que c'est une information que nous avons à traiter qui est particulièrement conséquente.

C'est à l'invitation de Plan-les-Ouates, que la commission culturelle de cette commune et la nôtre se sont réunies chez nos voisins.

Y participèrent les deux Conseillers administratifs, Mme Arnold pour Plan-les-Ouates et M. Lance pour Lancy, ainsi que des responsables des services culturels des deux communes, la responsable de la Ferme de la Chapelle, Mme Kunz et de Mme Andrey, responsable de la bibliothèque municipale de Lancy.

En introduction, M. Lance explique que la bibliothèque multimédia était intégrée dans l'ancien projet de l'Escargot, datant de 2006, Elle reste une des priorités du Conseil municipal de Lancy pour Lancy-Sud. Il exprime l'espoir de bénéficier de la collaboration financière de la commune de Plan-les-Ouates dans le cadre de ce projet qui dépasse les frontières des deux communes.

Mme Arnold complète en rappelant que, lors de la dernière législature, la commission culturelle, appuyée par le Conseil municipal de Plan-les-Ouates avait déjà montré son intérêt dans ce projet, intérêt qui n'a pas changé pour elle et la commission. Elle relève aussi l'intérêt des communes et notamment des petites à préserver les bibliobus qui ont un rôle non seulement culturel, mais également de rencontre et qui prêtent 100'000 ouvrages dans le canton sur une année.

M. Lance rappelle que la commune de Lancy dispose déjà d'une bibliothèque dont les activités ne cessent de s'accroître, prouvant que ce projet répond à un véritable besoin. Elle a été ouverte en 1968 et occupe une surface de 300 m² avec 4.5 postes de travail.

La parole est donnée à Mme Andrey qui explique qu'une étude a été faite basée sur les normes de la profession. Selon celles de 2008, il faut offrir au minimum une médiathèque de 700 m² pour la population de Plan-les-Ouates et du Grand-Lancy.

Mme Andrey explique ce qui définit une médiathèque. Il est courant d'oublier le support papier, les livres et les imprimés qui demeurent cependant la base d'une bibliothèque. Les multimédias viendront compléter cette offre. L'idée est donc, en sus du papier, d'introduire des postes de travail, de bureautique, de consultation des CD et des DVD, des accès à Internet et à d'autres offres virtuelles d'information. C'est ce qui se fait aujourd'hui dans les bibliothèques publiques et qui correspond aux normes. Le nouveau concept de cette médiathèque est surtout, de bénéficier de services de professionnels pouvant guider les lecteurs dans leurs recherches face à la masse d'information. Contrairement à ce que l'on imagine, tout le monde n'a pas accès à internet et il existe une fracture à laquelle une bibliothèque multimédia peut remédier.

Cette bibliothèque doit également offrir des ouvrages en langues étrangères

Séance ordinaire du 28 mai 2009

La bibliothèque actuelle ne permet pas d'introduire les multimédias. Il n'y a pas de crainte de concurrence entre les deux bibliothèques qui se complèteront parfaitement, géographiquement.

En réponse à une question de M. Lance, Mme Andrey explique que, selon les normes, il faut prévoir 25'000 documents et 5'000 médias. Il est prudent de prévoir 6 postes de bibliothécaires et 2 postes d'aides bibliothécaires encadrés par un responsable à 100 %.

Avant l'ouverture de la bibliothèque. Il s'agit d'acquérir les collections, soit 12'000 documents, ce qui est effectivement une grosse partie d'un travail de 2 ans et de l'investissement. Et il est judicieux de prévoir que celle-ci s'agrandisse.

Le Président demande quelle est l'évolution du projet depuis 2006.

Mme Andrey lui répond qu'il faut davantage de postes pour la consultation Internet et des horaires d'ouverture élargis. Cela nécessite aussi davantage de professionnels.

Mme Arnold explique qu'il va falloir songer à l'ouverture du samedi complet, car ce jour-là est un moment important pour fréquenter les lieux culturels et de rencontre.

Un commissaire demande ce que ferait Lancy si Plan-les-Ouates refusait de participer à ce projet. M. Lance explique que Lancy serait effectivement empruntée et envisagerait peut-être d'agrandir la bibliothèque actuelle qui concerne surtout l'axe de la route de Chancy, tandis que ce nouveau projet concerne l'axe de la route de St-Julien, avec la Chapelle-les-Sciers. De plus, cette bibliothèque peut également être ouverte à tous les habitants des communes voisines.

Ce même commissaire demande encore sous quelle forme Plan-les-Ouates participerait au financement et quel serait son coût de fonctionnement.

M. Lance explique que ce qui avait été convenu à l'époque de l'ancien projet, était une participation de la part de Plan-les-Ouates de 50 % coût du fonctionnement de la bibliothèque. Les frais d'investissement, quant à eux, incomberaient à la commune de Lancy qui pourrait solliciter le Fonds d'équipement communal. Il indique que le coût de fonctionnement de la bibliothèque du Petit-Lancy, pour l'année 2008 s'est élevé à Fr. 727'000.--. Les coûts de fonctionnement pour le projet présenté peuvent être estimés entre Fr. 1'200'000.-- et Fr. 1'500'000.-- par an.

Mme Arnold explique que des recherches avaient été faites pour connaître la destination des lecteurs de la région (Plan-les-Ouates, Perly et Bardonnex). Il s'avère que cette population se rend plus volontiers à la bibliothèque de Carouge, ce qui montre la pertinence d'aménager une bibliothèque à Lancy-Sud. Une discussion peut néanmoins avoir lieu sur un éventuel investissement de Plan-les-Ouates. Elle estime que ce projet est déjà ambitieux, mais surtout, que ce qui importe est de pouvoir grandir avec ce projet.

A un commissaire qui demande des précisions sur l'actuelle bibliothèque, Mme Andrey répond qu'elle comprend 30'000 documents imprimés et a enregistré environ 79'000 prêts l'année dernière, dont 43'000 prêts pour les jeunes, prêts en forte augmentation. Un effort doit être fourni sur le secteur de la jeunesse. La bibliothèque est ouverte le mardi, jeudi et vendredi de 15h00 à 20h00, le mercredi de 10h00 à 12h00 et de 15h00 à 18h00 ainsi que le samedi matin de 10h00 à 12h00. Sa situation ne permet pas non plus d'agrandir les collections, faute de places. Et voici le nombre de lecteurs d'autres communes : sur les 79'000 prêts annuels, 42'000 sont à la population de Lancy, 12'000 d'Onex, 6'200 de Plan-les-Ouates, 5'000 de Bernex, 5'800 de Confignon, 751 de Perly. Pour le reste, il y a 8000 « autres » et 322 de France.

Un commissaire juge l'exposé de ce projet dirigé tout public très intéressant et estime que ce dernier est bienvenu sur Lancy-Sud. Il regretterait que Plan-les-Ouates ne puisse y participer d'une manière ou d'une autre. Il demande ce qu'il en est d'une éventuelle participation financière de la part des autres communes avoisinantes.

Séance ordinaire du 28 mai 2009

Mme Arnold a eu l'occasion à l'époque des contacts informels avec des personnes de Perly-Certoux et Bardonnex qui se montraient favorables à envisager une participation.

Un commissaire suggère d'ouvrir cette nouvelle bibliothèque aux malentendants et aux malvoyants, ainsi que d'assurer l'accessibilité aux personnes âgées et aux personnes à mobilité réduite. Il suggère de prendre éventuellement contact avec des associations qui les représentent.

Une commissaire demande s'il est prévu des espaces pour des animations.

Mme Andrey lui répond qu'au niveau de l'animation, si l'on veut recevoir des conteurs par exemple, il faut prévoir un espace modulable. C'est justement ce qui manque au Pont-Butin.

Le Président demande si Lancy souhaite que Plan-les-Ouates s'investisse dans le projet lui-même ou s'engage uniquement à participer aux frais de fonctionnement.

M. Lance souhaiterait recevoir une détermination formelle de la commune de Plan-les-Ouates sur son intérêt dans le projet de cette bibliothèque multimédia, ainsi que ses exigences et ses vœux. Un commissaire appuie cette demande en soulignant une fois ce principe acquis, un travail en commun pourrait se faire en qualité de partenaires sur un projet commun.

Le Président demande quel serait donc le délai de réalisation de ce projet.

M. Lance explique que le Conseil administratif souhaite que, d'ici la fin de l'année, le Conseil municipal se soit prononcé sur l'implantation du bâtiment. Il ajoute qu'il ne faut pas envisager un délai avant 2012, car la démarche est compliquée impliquant l'Etat ou même la Confédération.

Le Président rappelle qu'il y a un texte d'intention de la volonté de Plan-les-Ouates de collaborer avec Lancy. Ce dernier demeure inchangé malgré le changement de législature. Il confirme qu'il n'y a pas de volonté de la part de Plan-les-Ouates de créer une bibliothèque sur son territoire. Il partage aussi l'avis d'un commissaire qui souhaite avoir des éléments concrets, notamment sur les coûts et les délais, pour que Plan-les-Ouates puisse se déterminer et concrètement aller plus loin que l'intention.

M. Lance partage cet avis. Sur le principe, sous réserve du coût, il est important pour Lancy d'obtenir au départ la détermination de Plan-les-Ouates. Une fois cette dernière acquise, Lancy affinera le projet de son côté en se déterminant en premier lieu sur l'implantation du bâtiment ; ceci fait, un budget sera établi avec Mme Andrey et présenté à Plan-les-Ouates.

M. Lance explique que l'équipement est estimé, avec l'achat de 30'000 documents, à environ Fr. 4'500'000.--.

b) La Chapelle-les-Sciars - Poursuite de la discussion et propositions

=====

M. MARCHIANDO présente le sujet : Le Président demande s'il y a des choses à ajouter suite à la dernière séance, lors de laquelle quelques projets avaient émergé. Y a-t-il de nouvelles idées qui permettraient de partir sur quelque chose de plus concret au début de la construction ?

Mme Arnold estime qu'il faut réfléchir à un élément fédérateur dans ce nouveau quartier à cheval sur les deux communes. L'idée globale est de réfléchir à une vie autour de l'école et de son préau qui pourraient être une place de village ou un lieu d'animation. Il faut dès le départ faire vivre ce quartier en lui offrant une vie culturelle et de l'animation.

Séance ordinaire du 28 mai 2009

Un commissaire informe qu'un espace de rencontre est prévu qui malheureusement sera dévolu aux voitures de visiteurs. Peut-être que, si les deux communes joignent leurs efforts, nous pourrions obtenir que cet espace demeure libre de véhicules et demeure un espace de rencontre.

M. Lance explique que le gros problème de Lancy est qu'il n'est propriétaire d'aucun terrain sur la Chapelle-des-Sciers, il lui est donc difficile d'imaginer une infrastructure dans ce périmètre. Sa vision globale dans ce secteur comprend la liaison piétonne ou cycliste directe avec Lancy-Sud, la Ferme de la Chapelle et La Julienne. Il se dit tout à fait d'accord avec l'idée d'un lieu de rencontre.

Un commissaire estime que nous pourrions imaginer des aménagements légers, tels des petites scènes de théâtre ou des panneaux qui permettraient des expositions le long des mails.

Le Président met en garde sur les zones festives dans un environnement urbain qui posent problèmes au niveau des nuisances sonores et de l'accès. Cela doit être bien réfléchi.

c) Projets des services culturels

=====

M. MARCHIANDO présente le sujet : La parole est cédée aux responsables des services culturels qui présentent leurs projets.

Pour Lancy, Mme Mamie explique les différents volets d'activités de leur service culturel :

- La Ferme de la Chapelle qui a son autonomie de programmation
- L'organisation de manifestations communales plus générales, telles les Journées du Livre qui font intervenir plusieurs services
- Le festival « Mai au Parc », le plus important organisé par la Commune qui sera cette année couplé à une exposition à la Villa Bernasconi d'artistes pour la plupart genevois, deux venant de New-York
- La programmation des expositions de la Villa Bernasconi, avec deux expositions en automne, la première dans le cadre du Festival de la Bâtie, la seconde en collaboration avec la galerie Papier Gras.

Mme Mariéthoz rappelle qu'au mois de novembre aura lieu le festival Hip-hop, dont Plan-les-Ouates est partenaire.

Mme Kunz, quant à elle, présente le programme de la Ferme de la Chapelle qui reçoit 7 expositions par an, avec chaque fois, comme concept, des rendez-vous fixes en présence de l'artiste, dont un brunch le dimanche. Une conférence est également donnée lors de chaque exposition. L'idée étant de familiariser les gens à l'art contemporain. Au-delà de cela, des synergies sont développées avec d'autres galeries. Elle rappelle la collaboration avec La Julienne dans le cadre de l'exposition sur le thé et informe que cette expérience sera renouvelée au début 2010.

Puis M. Mabut présente le programme culturel de Plan-les-Ouates, qui comprend :

- La saison culturelle avec ses spectacles, aussi bien des concerts, de la danse que du théâtre, donnés au Vélodrome
- Le week-end musical qui s'adresse aux enfants musiciens
- Le festival de la Cour des Contes qui débute le 1^{er} mai 2009 et se déroule sur 10 jours, proposant des événements à La Julienne et au Vélodrome
- La Fête de la Musique au mois de juin
- Un projet de l'aide à la création qui, cette année, sera la publication d'un livre de recettes de cuisine qui sortira le 28 mai 2009
- Les activités de La Julienne, Maison des Arts et de la Culture
- Les subventions culturelles communales et extra communales.

Séance ordinaire du 28 mai 2009

A l'issue de ces présentations, le Président explique qu'en portant ce point à l'ordre du jour, il avait le souci de déterminer quelle collaboration pourraient avoir les deux communes pour proposer un projet commun. Voici quelques pistes évoquées.

En ce qui concerne les lieux particuliers, telles la Ferme de la Chapelle ou la Villa Bernasconi, il s'agit de drainer le public et le faire circuler d'un endroit à l'autre, la collaboration relève de la communication.

Mme Mariéthoz explique qu'il existe un projet avec une classe de l'école Aimée Stitelmann, portant sur la photographie et la danse. Ce genre de projets ne coûte rien, mais nécessite les réseaux de chacun.

M. Lance estime que le premier pas en matière de collaboration doit passer par l'établissement d'un planning des manifestations des deux communes. Il envisagerait un échange d'affiches.

Mme Arnold suggère que les spectacles jeunes publics organisés dans le cadre de la programmation annuelle de Plan-les-Ouates, pourraient être également proposés aux enfants de Lancy.

Quant aux gros projets, il ne faut pas oublier qu'ils sont demandeurs de temps. Il s'agit de donner à nos services déjà très sollicités les moyens au niveau des ressources humaines et financières. Cela doit être réfléchi dans le futur, dans le cadre des nouveaux quartiers.

d) Divers

=====

M. MARCHIANDO présente le sujet : M. Mabut distribue le programme de la Cour des contes, tandis que Mme Arnold informe que les billets seront vendus en ligne.

Mme Arnold suggère que les commissions se rencontrent deux fois l'an, sauf besoin extraordinaire. Cette proposition est bien accueillie et nous avons convenu que la prochaine séance sera fixée à la rentrée 2009, certainement au mois d'octobre, sous la responsabilité de Lancy.

**12. COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE -
Séance du 23 avril 2009 -
Rapporteuse : Mme Marceline DILONARDO****a) Visite de Serbeco et Transvoirie**

=====

Mme DILONARDO présente le sujet : Nous étions 8 Conseillers municipaux accompagnés de notre Conseiller administratif et du chef de service et nous avons eu beaucoup de plaisir à visiter Serbeco et Transvoirie, mais nous n'avons pas pris de note.

b) Présentation des mandataires « Energie »

=====

Mme DILONARDO présente le sujet : M. Renevey prend la parole et remercie les commissaires qui ont visité Serbeco et Transvoirie l'après-midi même.

Séance ordinaire du 28 mai 2009

M. Duc du bureau Amstein+Waltert, qui a été retenu pour un état des lieux énergétique a un rôle de consultant auprès de la commune afin d'améliorer la consommation des bâtiments et leur isolation. Il travaille en synergie avec les différents services.

La première mesure est de suivre la consommation en énergie. L'étude actuelle porte sur une comparaison des différentes méthodes existantes. Il évoque à cet égard Webnergie, Espace privé, Enercompta ainsi que des relevés manuels. Le coût initial, le coût d'exploitation et les registres d'information sont analysés en parallèle avec les factures des SIG afin de déterminer les bâtiments qui ont les potentiels d'économie les plus importants.

Une seconde étude porte plus particulièrement sur l'école du Petit-Lancy. Un rapport d'audit détaillé a été fourni sur les causes de la surchauffe qui nuit à cette école, dotée d'un espace vitré important. La régulation du chauffage et les charges électriques enclenchées en dehors de l'occupation des locaux sont également des raisons de la situation; les stores en sont le problème le plus important. Il conviendrait de les remplacer par des stores à lamelles, de reprendre le système de régulation et d'augmenter le rafraîchissement nocturne. La présence d'ouvrants en toiture nécessite de prendre en compte les risques de pluie. Il précise qu'un minimum d'automatisme est nécessaire dans ce cas.

Il évoque ensuite les audits énergétiques sur l'école En Sauvy et sur l'école de Tivoli ainsi qu'un projet d'installation photovoltaïque sur le toit de la voirie après avoir entrepris des travaux d'étanchéité. Il évoque alors l'association SunPower qui a créé une installation similaire à l'aéroport. Il est d'ores et déjà prévu de les auditionner dans le cadre de cette Commission. D'autres sociétés ont approché la commune dans le but de réaliser des installations solaires sur les immeubles.

M. Duc déclare ensuite que la consommation de la piscine de Marnagnac a été étudiée. Une mesure suivie du site est nécessaire afin de se rendre compte des dérives éventuelles. Diverses analyses ponctuelles sur le plan lumière sont également menées. Il évoque encore la révision du contrat Bosson Pillet en ce qui concerne le relevé des compteurs et les tarifs.

Lancy, comparativement à Bernex, n'a pas de gros projets immobiliers qui inciteraient la commune à réaliser un plan directeur de l'énergie. Mais, il serait possible de réaliser un bilan sur les bâtiments communaux dans le cadre du projet de Société à 2000 watts, démarche qui répond au plan directeur cantonal.

Les analyses portent également sur la récupération de chaleur provenant des réseaux d'eaux usées. Il évoque encore la connexion au chauffage à distance pour les bâtiments des Esserts/Louis-Bertrand, en indiquant que c'est la disponibilité des SIG qui pose encore un problème.

Un commissaire intervient et fait remarquer que cinq chauffages à mazout pourraient être utilement remplacés.

Il est possible d'adresser à la Confédération, avant le 1er septembre, une demande d'exemption de la taxe CO2 si une proposition de limitation formelle des émissions est faite. Une économie serait ainsi réalisée entre Fr. 15'000.-- à Fr. 151'000.--. Il ajoute que si le but n'est pas atteint par contre, la perte peut varier de Fr. 59'000.-- à Fr. 90'000.--.

Pour information, Lancy a, sur son territoire, 52 installations de gaz naturel, sur 44 sites et 4 installations cumulent la moitié de la consommation totale, 2 installations sont bicom bustibles. Un contrat gaz naturel-bicom bustible pourrait être intéressant pour ces quatre sites car cela pourrait entraîner une économie de gaz à hauteur de Fr. 40'000.--.

Il termine en déclarant que son bureau a étudié l'ouverture du marché de l'électricité et que l'offre non régulée ne présente, pour le moment, pas d'avantage.

Séance ordinaire du 28 mai 2009

Un commissaire demande si la récupération de chaleur des eaux usées n'est applicable que pour les nouveaux bâtiments. Pour cette option, il est question de réseaux et non de bâtiments. La récupération de chaleur doit être étudiée lors de travaux de réfection. Il existe d'autres solutions pour les bâtiments, notamment les bassins tampons. Sortes de cuves et là, le potentiel est énorme.

M. Renevey précise que cette technique est utilisée en Suisse mais pas encore à Genève. Il ajoute que le principe est envisagé pour le projet de la Chapelle à l'initiative de Lancy.

Un commissaire remarque que le mandat du consultant porte sur les bâtiments existants et il se demande si le Conseil administratif envisage d'étendre un mandat similaire pour les concours d'architecture et si le bureau Amstein+Waltert étudie aussi le potentiel d'économie réalisable à l'égard des compteurs. M. Duc confirme.

Il fait remarquer que les panneaux photovoltaïques ne sont pas très utilisés en raison de leur coût élevé, de leur technologie et des difficultés de livraison des fabricants. Il est constaté que le solaire thermique est plus idéal pour les bâtiments de logements.

Un commissaire signale alors que le problème de la surchauffe est toujours évincé du concept Minergie. M. Duc dit que ce n'est plus le cas à présent. Il ajoute qu'il convient de rester réaliste avec cette norme. Ce même commissaire pense que les notions bioclimatiques sont particulièrement importantes dans la construction et qu'elles sont désormais incontournables

Un commissaire remarque que, lors du vote du crédit pour l'école du Petit-Lancy, l'attention avait été portée sur le positionnement de l'édifice. Il avait été répondu aux remarques des Conseillers municipaux d'alors, que tout était calculé et réfléchi. Il lui est répondu que les choses ont beaucoup évolué depuis la construction de cette école. Il s'agit là d'un cumul de facteurs concourant à cette situation.

Il est cependant vrai que les professionnels du bâtiment n'écoutent pas forcément ce que disent les spécialistes de l'énergie, et que, quelquefois, de simples choix esthétiques peuvent entraîner des incidences néfastes importantes. Raison pour laquelle la médiation est très importante.

Un commissaire évoque encore le bâtiment de la sécurité en remarquant que l'isolation y est déjà désuète ! Il est encore confirmé que webnergie va être étendu. C'est une bonne chose, mais cette démarche reste très onéreuse. Il ajoute qu'il est en outre nécessaire de former des collaborateurs.

Un commissaire se demande si Lancy parviendra à atteindre la société à 2000 Watts. C'est l'EPFL qui a à l'origine développé cette notion qui est une vision et un but pour 2150. La moyenne mondiale est à 2000 Watts, certains pays sont à 500 Watts et d'autres bien plus hauts. Il précise que l'objectif dans un premier temps est d'arriver à 4000 Watts, dont la moitié serait issue de l'énergie fossile. La Suisse était à 2000 Watts en 1960.

Quelques documents sont distribués.

c) Divers
=====

Mme DILONARDO présente le sujet : La prochaine séance aura lieu le 11 juin, elle entendra Provélo et Okforêt. Il sera également présenté le message pour l'investissement concernant l'éclairage urbain sera présenté.

Une proposition est faite pour visiter le centre d'entretien de l'autoroute à Bursins qui est Minergie P.

Séance ordinaire du 28 mai 2009

Un commissaire demande ensuite ce qu'il en est de l'Agorespace prévu à Louis-Bertrand. Une présentation a été faite. M. Deschenaux précise que le Département a demandé que ce soient les architectes de l'école qui déposent le projet. Le coût est alors passé de Fr. 350'000.-- à Fr. 800'000.--. Il a été imaginé de ne réaliser que la moitié de ce projet. C'est donc un retour à la case départ.

Suite à l'intervention d'un commissaire, M. Renevey rappelle que le cadre global des actions à entreprendre est fixé par la Cité de l'Energie. La mairie est consciente des enjeux. Il faut se donner des buts crédibles. Le projet de réduction énergétique sur les bâtiments communaux est ambitieux et il fera l'objet d'un appel d'offres.

Un commissaire se demande ce qu'il en est des vélos électriques. Le sujet a été beaucoup discuté. Il est rappelé que le Conseil municipal était réticent. La question pourra être soulevée avec Provélo.

M. Deschenaux informe que la récupération à Lancy est proche des 43 %, mais que l'Etat vient de monter le barème à 50 % d'ici 2012.

Un commissaire remercie Mme GRASSET pour son dernier article.

**13. COMMISSION DE LA SECURITE - Séance du 4 mai 2009 -
Rapporteuse : Mme Martine CASUTT**

a) Patrouilles intercommunales ASM, bilan après 10 mois
=====

Mme CASUTT présente le sujet : M. Lance rappelle que les communes de Lancy, Onex, Bernex et Plan-les-Ouates ont constitué des patrouilles intercommunales. Celles-ci, qui sont entrées en service dès l'été 2008, tournent de 17h00 à 23h00. Ce sont des patrouilles mixtes, elles sont composées de deux ASM provenant chacun d'une commune différente. Les ASM ont appris à travailler ensemble et à connaître les points chauds de chaque commune. Selon M. le Maire, le bilan après 10 mois est donc entièrement satisfaisant. Il s'agit maintenant de voir dans quelle mesure les patrouilles intercommunales pourraient être intensifiées et tourner aussi le dimanche.

M. Scaglioni nous projette un film sur leurs activités, réalisé par Canal Onex. La commission peut ainsi se rendre compte du travail effectué par ces patrouilles et de la bonne collaboration qui existe entre les agents des différentes communes.

b) Surveillance des parcs et de la piscine pendant l'été
=====

Mme CASUTT présente le sujet : M. Lance observe qu'avec les beaux jours, revient la problématique de l'animation dans les parcs. Les parcs de Lancy sont fréquentés essentiellement par les gens de la commune, par des familles ce qui ne pose pas de grands problèmes. Mais ce n'est pas le cas des rassemblements de jeunes la nuit venue, principalement au parc du Gué. Non loin de la ville, ce parc est bien connu et attire des jeunes qui, dès qu'il fait de nouveau chaud, viennent faire des grillades ou simplement se réunir. Or, ces rassemblements durent parfois jusqu'à 4h00 ou 5h00 du matin, et, l'alcool aidant, les voix et la musique portent de plus en plus loin. Comme les riverains du parc sont proches, ils se plaignent du bruit.

L'été, il est fait appel aux patrouilles intercommunales. La société Deltapro fait des tournées à partir de 22h00. Enfin, il y a la police. Mais il n'y a pas de solution miracle. Il faudrait trouver un système

Séance ordinaire du 28 mai 2009

relativement souple, comme les perturbations n'ont pas lieu tous les soirs, mais quand il fait chaud, et spécialement en fin d'année scolaire. La Commune a mandaté M. Scaglioni pour voir si des sociétés de surveillance privée seraient prêtes à assumer une telle tâche. Il serait aussi envisageable d'élargir les patrouilles ASM entre 23h00 et 5h00, mais les effectifs ne sont pas assez importants. En effet, deux ASM peuvent-ils intervenir face à 60 personnes avinées ? Enfin, la police n'est pas d'une grande aide, puisqu'il n'y a qu'une à deux patrouilles pour 80'000 habitants. Il souhaiterait entendre les éventuelles suggestions de la Commission.

Un commissaire fait remarquer qu'il n'y a pas que le bruit qui est source de nuisance, les déchets laissés par ces bandes de fêtards, dérangent les promeneurs qui passent le lendemain. Il demande s'il ne serait pas envisageable d'engager des jeunes pour nettoyer les parcs.

M. Lance a le même sentiment vis-à-vis du laisser-aller, il a d'ailleurs envisagé d'utiliser une entreprise sociale pour le nettoyage des parcs. Mais le vrai problème reste le bruit.

M. Cadoux, travailleur social hors murs, rappelle qu'il existe la structure des Petits Jobs. Elle pourrait être utilisée pour le nettoyage des parcs. Pour le problème du bruit, il existe sur d'autres communes une structure avec des médiateurs. L'idée est que des jeunes adultes du quartier fassent des tournées le soir avec des équipes d'au minimum 3 personnes. Il est clair que ces personnes seront formées et identifiables, elles collaboreront avec les ASM, la mise en place de ces médiateurs se ferait de manière très rigoureuse.

Un commissaire demande s'il ne serait pas possible d'installer des caméras. Pour le Conseiller administratif, l'installation des caméras a montré son efficacité dans les parkings, mais on ne peut pas les installer dans des lieux publics.

M. Scaglioni informe que l'engagement d'agents de civilité ne progresse pas. Actuellement, seul l'agent de parc tourne de 8h00 à 13h00 et de 16h00 à 19h00. Il est appelé à gauche et à droite, par tous les concierges d'école. Il établit toutes les semaines un rapport qui est transmis au Conseil administratif pour information. Pour revenir au parc du Gué, M. Scaglioni a remarqué que les jeunes ne viennent pas seulement de Lancy, ce qui rend l'affaire plus difficile à gérer.

Le Président remarque que la Commission a déjà trois propositions pour M. le Maire. Lui-même considère que l'idée d'instituer des équipes de médiateurs est excellente.

Les participants n'ayant pas d'autres questions, le Président propose de passer à l'examen de la surveillance de la piscine pendant l'été.

M. Troxler, responsable de la piscine de Lancy, y travaille depuis 1988. Pour être resté sur le même site toutes ces années, il a été témoin d'une évolution dans le non-respect et dans la provocation. Comme ni les gardiens, formés comme sauveteurs en bassin piscine, ni l'équipe de nettoyage et de surveillance des vestiaires n'ont une formation spécifique pour assurer la sécurité, une société de sécurité privée fournit un appui depuis deux ans. Cette société travaille à la demande. Le personnel communal se sent ainsi appuyé. Ainsi, si le gardien est débordé, il peut s'adresser à un collègue plus ancien puis la direction intervient, et si le problème subsiste, la société de sécurité est là. Ce suivi donne des résultats positifs.

Il relève que le personnel de la piscine dépense beaucoup d'énergie et de temps pour régler des situations telles qu'un vol ou l'expulsion d'une personne. Pour répondre à la demande de tranquillité de la clientèle, le personnel a donc presque doublé depuis 1988. Désormais, les gens, surtout les jeunes, sont totalement déresponsabilisés. Ils crachent par terre, ils laissent tomber leurs détritrus alors que la poubelle est à un mètre d'eux, parce qu'ils savent que le lendemain, quand ils arrivent, tout est propre.

M. Troxler indique que l'année passée, les TSHM ont apporté une aide précieuse en début de saison, pour la période critique entre l'ouverture de la piscine et le commencement des vacances scolaires, quand l'arrivée des beaux jours entraîne une fréquentation maximale des jeunes et, donc, le plus de soucis. Les

Séance ordinaire du 28 mai 2009

TSHM ont proposé des activités : volleyball, football sur sable, combats nautiques, photos du plongeur. M. Troxler souligne qu'ils ont vraiment bien préparé l'affaire.

M. Torti signale qu'ils sont intervenus à la piscine les deux années précédentes, la première année de manière plutôt empirique, la deuxième de manière plus organisée. Cette année également, les TSHM seront sur place, car leur terrain d'action est là où se trouvent les jeunes, même si ceux-ci ne viennent pas uniquement de Lancy. Il note que l'équipe, avec un an et demi d'immersion, aura cette année une meilleure connaissance des jeunes et une capacité de réaction plus rapide.

M. Cadoux ajoute que les TSHM se concentrent sur la semaine précédant les vacances scolaires, parce que beaucoup de jeunes ne vont plus en cours.

M. Lance trouve que la piscine est un excellent révélateur de ce qui se passe sur l'ensemble des communes suburbaines. À l'ouverture de la piscine en 1969, les gardiens surveillaient les bassins, il n'y avait pas de vandalisme, peu de vols. Comme, au fil des années, les gardiens ont été débordés, il a fallu demander l'appui des ASM, puis celui de la police, avant d'engager une société privée de surveillance pour faire régner la discipline dans le périmètre de la piscine. Et, finalement, la Commune a fait appel aux travailleurs sociaux hors murs pour occuper les jeunes.

c) Point de la situation à l'Etoile-Palettes

=====

Mme CASUTT présente le sujet : Pour M. Lance, il est important de faire le point de la situation à l'Etoile-Palettes, après ces quelques mois troublés. Il signale que le café communautaire a ouvert le 21 avril.

M. Scaglioni nous donne les statistiques transmises par l'îlotier du poste de gendarmerie Lancy-Onex. En ce qui concerne les sorties sur les allées 62 à 76, 29 interventions, tout confondu, ont eu lieu au mois de mars. Au mois d'avril, la gendarmerie a dû intervenir 12 fois.

M. Torti rappelle que l'équipe des TSHM a proposé aux élus d'ouvrir un café communautaire pour ces jeunes. Les TSHM ont adroitement impliqué les jeunes, dès le début du projet, dans les petits travaux, comme la confection du bar. Même si certains jeunes restent réfractaires et ne viendront pas au café communautaire, une bonne dynamique est à l'œuvre. M. Torti ne pense pas que le projet créera un lien entre adultes et jeunes du quartier, car un public chasse forcément l'autre. Il fait remarquer que la structure n'a que quelques semaines, et que le test grandeur nature se passera à l'automne prochain.

En ce qui concerne la fréquentation et le fonctionnement du café communautaire M. Cadoux explique que pour l'instant, les TSHM souhaitent autonomiser le lieu, et qu'il tourne par lui-même. Ils pensent demander aux plus grands, presque des trentenaires, de prendre en charge une soirée de temps à autre. La fréquentation est bonne, tous les jeunes des allées sont là.

Une commissaire a appris qu'il y avait de sérieux problèmes à la Maison Civiq. Selon M. Torti, la situation est effectivement difficile. En effet, il y a eu des agressions non seulement verbales, mais aussi physiques. L'attitude de ses collègues a été courageuse. Ils ont porté plainte dans certains cas et, dans d'autres, ils ont convoqué les parents.

M. Demierre signale que le protagoniste principal est interdit de fréquentation de la Maison Civiq, pour une période indéterminée. Cette interdiction a été prononcée par la direction de la FAS'e, avec copie aux magistrats. Par ailleurs, lors du Conseil d'établissement de l'école des Palettes, le jeudi précédent, M. Duparc lui a fait part de graves problèmes – déprédations systématiques, agressions dans le préau, casse.

M. Cadoux signale que, même s'ils travaillent sur du 12-25 an, les TSHM se sont recentrés sur les jeunes adultes, avec de bons résultats. Mais il reconnaît que certains petits (des 12-15 ans) sèment très

Séance ordinaire du 28 mai 2009

sérieusement le trouble. Les TSHM ne peuvent pas être partout à la fois, ils manquent de force et de moyens pour répondre à toutes les sollicitations.

Un commissaire soulève le problème de la poste des Palettes, sur les marches de laquelle des jeunes stationnent en permanence. Les gens ont un sentiment d'insécurité. Est-ce que les TSHM pourraient faire comprendre à ces jeunes qu'ils font peur ?

Selon M. Torti, les TSHM pourraient effectivement faire passer le message, mais il lui semble que la personne de la poste pourrait simplement expliquer à ces jeunes qu'ils gênent son commerce.

M. Lance n'a pas souvenir que ces jeunes aient attaqué qui que ce soit devant cette poste, pour lui soutirer de l'argent. C'est vrai qu'ils impressionnent, du fait qu'ils sont en bande.

d) Point de la situation sur la mise en place de la zone macarons au Grand-Lancy

=====

Mme CASUTT présente le sujet : M. Lance observe que le projet avance très lentement. La procédure est complexe et elle dépend de la DGM. Le département doit accepter le dossier et ensuite il y a le temps de recours après la parution dans la FAO. Et, finalement le marquage et la pose de signaux. La zone macaron ne sera donc pas mise en service avant la fin de l'année. Toutefois, comme la commune n'a pas pu engager d'ASM supplémentaires il faudrait faire contrôler la zone par la Fondation des parkings.

Un commissaire s'insurge car les coûts de la Fondation des parkings seraient considérables. Il voudrait une zone bleue avec disque de stationnement de 90 minutes.

Pour une autre commissaire, ceci n'est pas envisageable, car certaines zones sont des lieux où il y a surtout des habitants et ils n'auraient vraiment plus de possibilités de parking.

M. Lance souhaiterait sensibiliser la commission au grave problème d'effectif d'ASM. Actuellement, il y a un ASM en moins par rapport à l'année passée, alors que la Commune aurait dû en engager quatre de plus. Il faut se donner les moyens d'en engager.

e) Divers

=====

Mme CASUTT présente le sujet : *Tags* - Une commissaire se demande ce que la Commune fait pour nettoyer les tags qui sont sur ses murs, et les moyens de pression dont elle dispose pour que les propriétaires privés de murs où sont affichées des insanités les nettoient.

M. Lance explique que les bâtiments qui appartiennent à la Commune sont systématiquement nettoyés. Le Fonds d'art visuel mandate des graphes pour des interventions en des endroits stratégiques. En ce qui concerne les bâtiments privés, la Commune n'a pas suivi pour l'instant l'exemple de la ville de Genève, qui signe un contrat avec les propriétaires ou les régies. Le Conseil administratif cherche actuellement un moyen d'encourager les propriétaires à effacer les tags.

Bandes cyclables - Un commissaire se préoccupe pour les cyclistes qui utilisent la bande cyclable de l'avenue des Morgines. Or, de nombreuses voitures, garées entre la bande cyclable et le trottoir, sont parkées dans le sens inverse de la circulation. Quand elles sortent de ces places, elles posent un réel risque aux cyclistes. Malgré le sous-effectif des ASM, il aimerait voir la Commune insister sur ce manque de responsabilité vis-à-vis des cyclistes.

Séance ordinaire du 28 mai 2009

M. Lance rappelle que quelques années auparavant, les ASM avaient reçu l'ordre de mettre une amende à tous les automobilistes qui se garaient dans le sens inverse de la circulation. Ceci a déclenché une avalanche de réactions de gens mécontents de s'être faits amender pour cette raison.

Annotations dans les passeports des Roms - Pour répondre à la remarque d'un commissaire sur une inscription dans des passeports de Roms, M. Scaglioni précise que seule la commune de Lancy est montrée du doigt, alors que cela fait plus de deux ans que la police utilise cette façon de procéder. Deux ASM de Lancy ont inscrit des dates de contrôle dans des passeports – ce qui est, bien évident, tout à fait interdit – mais uniquement à cinq reprises. Il a donné à l'officier de police venu enquêter le nom des agents, qui ont reconnu l'avoir fait et qui ont arrêté sur le champ cette pratique. Ils ont expliqué avoir noté la date du contrôle parce qu'avec Schengen, ces gens entrent sur le territoire comme ils veulent, mais ne sont censés rester que trois mois.

**14. COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS - Séance du 7 mai 2009 -
Rapporteuse : Mme Carole ESTOPPEY**

a) Stade de Lancy-Florimont

=====

Mme ESTOPPEY présente le sujet : La Commission reçoit les architectes mandatés pour l'étude du stade de Lancy-Florimont.

Les plans ont été déposés pour la demande d'autorisation de construire. Cependant, les normes en matière d'énergie ont changé, et il est donc nécessaire de poser une certaine de m2 de capteurs solaires en toiture, ainsi il est possible de couvrir 40 % de l'apport énergétique.

Par ailleurs, à la demande du Département, le bâtiment a été repoussé afin de laisser suffisamment de place par rapport au terrain, et à la demande de l'OCIRT, les douches sont plus spacieuses et la buanderie a été montée à l'étage, afin de récupérer de l'espace pour des vestiaires.

Structure des locaux - Au rez, niveau chemin du Bac se trouvent la buvette, la cuisine et le local technique, la salle de musculation, les WC, le bureau des entraîneurs et une salle de comité. De plain-pied avec le terrain, les vestiaires pour 8 équipes dont deux vestiaires suffisamment grands pour la 2^{ème} ligue, un vestiaire arbitre féminin et deux vestiaires arbitres masculins. A noter que tous ces vestiaires respectent les normes ACGF. Le local matériel et l'infirmerie se trouvent au même niveau.

b) Divers

=====

Mme ESTOPPEY présente le sujet : La démolition de la passerelle des Mouilles est reportée à une date ultérieure.

Un matériau va être posé au le plafond du restaurant du Tennis club des Fraisiers afin de pallier aux problèmes d'acoustique apparus après l'agrandissement des lieux.

Se référant aux travaux sur le bas de la route du Grand-Lancy, un commissaire souhaite une meilleure coordination des travaux sur la commune, notamment avec les SIG. On lui répond que la commune n'a pas toujours la maîtrise s'agissant ici d'une route cantonale.

Séance ordinaire du 28 mai 2009

Un commissaire signale que la Maison de Feu est dans un sale état et que les armoiries de la commune sont placardées à l'entrée et pense qu'il serait judicieux d'opérer un nettoyage pour l'image de la commune.

**15. COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE OUVERTE A L'ENSEMBLE DU
CONSEIL MUNICIPAL - Séance du 12 mai 2009 -
Rapporteur : M. Dominique ZEHFUS****Présentation d'un projet à Lancy-Sud par M. Comte, mandataire**

=====

M. ZEHFUS présente le sujet : Cette séance ouverte à tout le Conseil municipal fait suite aux deux précédentes. Notre Conseiller administratif délégué, M. Renevey, a précisé que le but était d'étudier les possibilités d'implantation à la suite des diverses propositions et de définir les surfaces. Plusieurs variantes seront étudiées.

La parole est donnée à M. Comte, mandataire, lequel était accompagné d'un collaborateur M. Broccard. Il a précisé que ce projet présentait plus de questions que de réponses. L'esplanade était à l'origine un parking. Le site est un pôle important de transports étant donné la proximité de la Chapelle-les-Sciers et qu'il s'agissait de revaloriser l'espace public des Palettes.

Il nous a présenté plusieurs clichés dont une photo aérienne des lieux en 1986, le plan directeur de 1982 avec le projet de réunification Bachet-Palettes d'où sont venus le concours et le fameux projet de l'Escargot. Il a précisé que ce lieu présentait trois éléments clés, soit un axe Nord-Sud, un axe Est-Ouest et des équipements communaux à développer. La surface totale est de 35'000 m² avec la possibilité d'exploiter 14'000 m² en sous-sol libre.

Il nous cite quelques éléments classés comme suit :

- Les éléments consensuels soit la bibliothèque, les locaux associatifs, les locaux de musique et les locaux de sport
- Les éléments majoritairement admis soit la bibliothèque-médiathèque, les activités liées avec le Centre Marignac
- Les éléments non tranchés soit le parking souterrain et les locaux artisanaux

Au total, il pourrait y avoir 3'300 m² de plancher en prenant en compte les locaux techniques. L'aménagement extérieur est évoqué avec un espace multi-jeux, des points d'eau, des jeux pour enfants et un parking souterrain de 200 places. Le fil conducteur serait un parc arborisé.

Pour réaliser ce projet, trois variantes sont proposées soit :

1. Des pavillons dispersés dans le parc, soit environ 5 pavillons sur deux niveaux. Le tram conserverait son parcours original.
2. L'implantation d'un pavillon le long l'Etoile-Palettes, ce qui permettrait de requalifier ce site avec un grand parc.
3. Une boule semblable à l'ancien projet de l'Escargot en plus petit.

Tous ces projets ont fait l'objet de plusieurs critères d'évaluation qui se résument comme suit :

- L'adéquation au plan directeur communal
- La valorisation des circulations interquartier
- La valorisation de l'espace public existant
- La suppression des espaces résiduels

Séance ordinaire du 28 mai 2009

- L'attractivité du parc
- La valorisation du tracé du tram
- L'aménagement d'un parking souterrain
- La rationalité de la construction
- Le potentiel d'utilisation du sous-sol
- Le fonctionnement du centre
- La construction par étapes

Dans la discussion qui a suivi cet exposé, il a été question :

- du choix des diverses variantes tout en précisant qu'il était difficile d'en faire immédiatement un
- du coût éventuel du déplacement du tracé du tram, des problèmes de sécurité le long des voies surtout avec les enfants jouant à proximité

Selon M. Baertschi, les groupes doivent encore se concerter en vue d'une prochaine séance.

Pour conclure, M. Comte pense que les options prises doivent constituer des pistes de réflexion pour la suite de la démarche.

**16. COMMISSION DES SPORTS - Séance du 14 mai 2009 -
Rapporteur M. Hüseyin TEMEL****a) Club du Dojo Lancy-Palettes - Audition de Mme Etter, présidente**

M. TEMEL présente le sujet : Le Président accueille ensuite Mme Etter, M. Wittwer et M. Saviev. M. Renevey prend la parole et rappelle que la Commission fait le tour des associations sportives de la commune et qu'elle se rend compte de la richesse que cette dernière recèle en la matière. Il ajoute que le Dojo Lancy-Palettes n'a encore jamais été auditionné.

Mme Etter prend la parole en distribuant la gazette du club. Elle mentionne que ce dernier compte 228 membres et existe depuis 39 ans. Elle précise qu'à l'origine, seule une section de judo était active, mais que, par la suite, l'aïkido et le jiu-jitsu se sont ajoutés. Elle remarque par ailleurs que des cours de gym sont également proposés. Elle mentionne que 99 membres sont originaires de Lancy. Elle signale en outre que depuis 2008, des cours de karaté pour les enfants sont également proposés, ainsi qu'une section UPP, une discipline tirée de la boxe chinoise. Elle rappelle que des démonstrations de cet art ont été faites devant les maisons de quartier.

Le club proposera des démonstrations de judo à la piscine entre juillet et août afin de faire un peu de promotion. Mme Etter précise qu'en faisant abstraction du litige qui oppose son club au Yen-Dô, tout va très bien. Elle mentionne qu'en une année, son club est passé de 100 membres à 228.

Elle signale ensuite que si tout va bien au sein du club, le souci relève de la procédure devant les Prud'hommes qui est en cours. Elle précise que c'est en l'occurrence l'aspect financier qui est problématique puisque les avocats coûtent cher. Le club attend une facture de Fr. 15'000.-- d'avocat, sur un budget de Fr. 20'000.--. Elle ajoute que la surprise relèvera de la décision du Tribunal puisque M. Vuissa demande une indemnité pour tort moral et frais de licenciements de Fr. 60'000.--. Elle précise que le Tribunal doit décider s'il était employé ou mandataire. Et, le Yen-Do a fait de la publicité au sein du Dojo Lancy-Palettes, ce qui pose un problème éthique.

Elle précise les prix, Fr. 35.-- par mois pour les arts martiaux et Fr. 40.-- pour la gym et l'UPP. Elle précise qu'il y a également des tarifs réduits pour les familles. Elle mentionne que le premier frère d'un membre ne

Séance ordinaire du 28 mai 2009

paye que Fr. 20.-- et le troisième a droit à la gratuité. Un cours de gym douce débutera en septembre durant toute la journée. M. Wittwer ajoute que cette affaire risque de faire jurisprudence. Il remarque ensuite que la Fédération suisse a eu vent de ces problèmes et a mandaté le plus haut gradé, lequel a décidé de ne pas inclure le club de M. Vuissa, faute d'un lieu adéquat et d'un comportement éthique.

La cohabitation se déroule sans problème. Il rappelle alors que le comité du club est nouveau et n'a rien à faire avec les anciens litiges. La grille horaire a été optimisée et il mentionne que les locaux sont donc suffisants. M. Saviev remarque que l'Association cantonale a fixé un cadre depuis une année afin de promouvoir la compétition et qu'à partir de septembre, les cours seront centralisés aux Palettes dans cette perspective.

b) Club Ippon Karaté Tivoli - Audition de M. Longagna, président

=====
M. TEMEL présente le sujet : Le Président accueille M. Longagna et M. Pham en déclarant que c'est la première fois que ce dub est entendu par la Commission. M. Longagna prend la parole et déclare que son club a 17 ans et compte à présent 150 membres. Il ajoute qu'il appartient à la Fédération Officielle Suisse. Il existe également une branche de compétition assez forte. Il précise que ce club est l'un des dix points de soutien de Suisse, un système mis en place par Suisse Olympique. Il ajoute que son club est en lien avec l'université qui subventionne les universitaires qui viennent s'entraîner. Il rappelle que son club compte trois à quatre jeunes qui évoluent au niveau national, et deux à trois au niveau international. Il rappelle encore que son club a remporté onze titres de champion suisse et que le rêve serait d'avoir une médaille olympique. Il déclare ensuite que le club organise quatre fois sur cinq le championnat genevois, et quelquefois le championnat suisse. Il évoque encore le camp sportif d'une semaine qui se déroule à Ovronnaz et pour lequel il demande un subside à la commune.

Il remarque, cela étant, que son club est le parent pauvre au niveau des salles d'entraînements lorsqu'il s'aperçoit de ce que possèdent les autres clubs. Il précise que son club utilise deux salles de rythmique dépourvues de vestiaires directs. Il remet alors un dossier à la commission en déclarant avoir émis quelques idées. Il évoque encore le financement et il déclare qu'il essaye de tout financer pour ses élèves, soit les bus, les hôtels, etc. Il mentionne que c'est ainsi qu'il a été instruit dans le karaté et que c'est ainsi qu'il souhaite enseigner sa discipline. Il remarque qu'il solliciterait volontiers la commune à cet égard. Il déclare encore qu'il essaye de développer au maximum l'esprit de compétition et qu'il parvient à emmener 25 élèves à la Suisse Lige. La cotisation est de Fr. 300.-- par année pour les enfants et Fr. 500.-- pour les adultes.

c) Divers

=====
M. TEMEL présente le sujet : M. Renevey signale que le championnat du monde de Full contact s'est déroulé au Petit-Lancy, à la salle omnisports et, qu'à cette occasion, Patrick Kinigamazi du Yamabushi est devenu champion du monde des 60 kg. Il remarque ensuite qu'il organisera prochainement une médiation pour la répartition des locaux entre les clubs Judo-Kwai et Yamabushi. On comptabilise 425 abonnements de saison avant l'ouverture de la piscine, Il se félicite que ce système de pré-abonnement fonctionne si bien.

Séance ordinaire du 28 mai 2009**17. ELECTION DU BUREAU**

M. PROGIN : Le groupe Démocrate-chrétien a le plaisir de présenter notre excellent Yves Favre comme candidat à la Présidence.

L'élection est acceptée par applaudissements.

Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN : Toutes mes félicitations, M. Favre, je vous souhaite autant de plaisir à cette tribune que j'en ai eu durant cette année.

M. MATHIEU : Le groupe des Verts propose M. Damien Bonfanti à la Vice-présidence.

L'élection est acceptée par applaudissements.

M. MARCHIANDO : Le groupe Socialiste présente M. Javier Alonso au poste de Secrétaire.

L'élection est acceptée par applaudissements.

M. GOLAY : Le groupe MCG propose Mme Lucia Barbey.

L'élection est acceptée par applaudissements.

M. LUSSI : Le groupe UDC propose M. Zehfus.

L'élection est acceptée par applaudissements.

M. AUGSBURGER : Le groupe Libéral-Radical maintiendra M. Thierry Aeschbacher au Bureau. En second plan, M. Alain Eretzian reprendra la Commission des affaires sociales à sa place.

L'élection est acceptée par applaudissements.

Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN : Je vous félicite tous les six.

18. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS

M. LUSSI : Le groupe UDC désire vous informer que, dès le 1er juin 2009, le chef de groupe changera, et la direction de notre groupe sera reprise par M. Philippe Perrenoud.

Mme ESTOPPEY : Je voudrais juste revenir sur le point 10a) Atelier d'alimentation - Mme Marchiando a lu mon intervention, à savoir : que je suis d'avis que pour les courses, la priorité doit être donnée aux commerçants de Lancy. Permettez-moi d'étayer : « La Commune subventionne l'atelier d'alimentation, les commerçants de la commune paient des impôts et l'atelier d'alimentation achète chez le commerçant local. Ainsi, la boucle et bouclée, et on pourra garder nos petits commerces à Lancy ».

Mme CORMINBOEUF : le groupe Démocrate-chrétien vous félicite et vous remercie pour cette année de Présidence que vous avez menée d'une main de maîtresse dans un gant de velours, et dans le respect de chacune et chacun. Merci encore.

Mme RICHERT : Il s'agit d'une information. Je voudrais vous informer que nous, les pétitionnaires, 1400 et plus avons voulu le rétablissement de la ligne 17 au Grand-Lancy. Nous n'avons reçu à ce jour aucune réaction de la part de M. Ganty, directeur des TPG, ni de M. Cramer, Conseiller d'Etat.

Aussi, je voudrais vous proposer de participer à une marche de protestation à fin septembre pour montrer notre détermination pour ne pas en rester là. A cette marche, participera notre Conseil administratif incorpore. La population sera informée via le Lancéen, via le Net, via le bouche à oreille. Je vous informerai de la date fixée à la prochaine séance plénière.

Séance ordinaire du 28 mai 2009

M. ZEHFUS : Pour ceux qui me connaissent, je suis encore béotien pour la pratique d'Internet, mais un fidèle lecteur, je dirai lecteur assidu de nombreux quotidiens, magazines ou autres informations écrites, d'ailleurs, je fréquente régulièrement les bibliothèques municipales et, bien entendu, celle de Lancy. Je me souviens qu'au cours d'un débat sur la Maison de la Danse à la salle communale, j'avais eu un petit différend avec le Maire de l'époque, M. Lance, sur les horaires de la bibliothèque.

J'ai lu, il y a quelques jours, un magazine sérieux qui traite des problèmes de nos aînés et qui les respecte, je veux parler de Générations. Dans celui de mai 2009, il n'y pas moins de 8 pages consacrées au palmarès des villes romandes qui aiment leurs retraités. Il s'agit d'une enquête sérieuse et je ne doute pas du bien-fondé du sondage et de la neutralité du magazine.

Tout d'abord, je tiens à féliciter nos autorités exécutives et les chefs de service qui ont participé à ce sondage et à cette enquête, car sur les 25 qui ont été sollicitées, deux villes et pas des moindres n'ont pas donné suite à ce sondage.

Surprise, au palmarès lancé, incluant transports, santé, immeubles, services sociaux, etc., Lancy figure à la 23ème place sur 23. Donc, bon dernier.

Que croire ? Que Lancy se donne de la peine en fait et en a, et que Lancy ne dépense pas où il faut. Nos aînés ont participé au baby-boom des années 60, il y en avait beaucoup au début de ce Conseil municipal, ils sont partis. Nos aînés viennent des pays latins et ils ont contribué à la construction de nos infrastructures, tunnels et immeubles. Ceci mérite qu'on se penche sur leurs problèmes.

Pour conclure, dans deux ans, à cette date-là, le nouveau Conseil municipal sera élu, pas encore assermenté, on a encore beaucoup de travail, travaillons pour nos aînés.

M. SABEV : Concernant le rapport financier, pourquoi les pages ne sont-elles pas recto-verso ? Au sujet de la vidéo surveillance, a-t-on fait une étude pour la Commune ? Il y a une loi qui est sortie il y a une année et qui nous permet d'installer des vidéo surveillances.

M. LANCE : Effectivement, le rapport financier est uniquement recto, c'est peut-être pour faciliter la tâche du Président de la Commission des finances qui tourne les pages les unes après les autres. C'est le genre de question qu'il y a lieu de reprendre lors d'une prochaine séance de la Commission. Je pense que si cela avait été recto verso, et comme il n'y a pas eu de question, on aurait terminé en 5 minutes. On prend en considération votre remarque, mais je pense que c'est tout de même plus agréable de consulter ces comptes de cette manière. Si vous faites recto verso, c'est peut-être un peu plus difficile à étudier les comptes. C'est quelque chose à reprendre l'année prochaine.

Concernant la vidéo surveillance, nous n'avons entamé aucune étude pour ce genre d'installation sur les lieux publics de la commune.

Concernant la remarque de M. Zehfus, bien volontiers, nous attendons vos propositions pour de nouvelles prestations à nos aînés. Si vous avez des propositions, dans les 2 ans à venir, nous les étudierons avec plaisir.

J'aimerais informer les membres de la Fondation immobilière que la prochaine séance est agendée au 23 juin à 18h00, étant donné que certains d'entre vous n'étaient pas présents lors de la dernière séance. Pour les membres du Bureau du Conseil de Fondation, il y a une séance qui est agendée le lundi 8 juin à 12h15.

Séance ordinaire du 28 mai 2009**19. QUESTIONS DU PUBLIC**

Il n'y en a pas.

Mme JUIILLERAT VAN DER LINDEN : Je vous ai préparé un petit discours. Je voudrais maintenant vous dire encore quelques mots pour terminer cette année de présidence, et vous remercier de m'avoir accordé votre confiance en m'y élisant. Merci à toutes celles et ceux qui m'ont tant aidée et soutenue durant cette année, et je voudrais tout particulièrement remercier Mme la Secrétaire générale, dont les conseils avisés résultant de sa grande connaissance de la commune et des procédures m'ont souvent été précieux, merci aussi pour votre disponibilité et votre promptitude ; je tiens aussi à vous remercier, M. Jean-Louis Breda, vos nombreux sourires étaient autant de soutien, particulièrement dans les séances houleuses. Un grand remerciement aussi aux membres du Bureau et à notre secrétaire, à mon groupe, à celui des femmes de notre assemblée, ainsi qu'à notre futur ex-maire, qui en toute circonstance s'est montré, non seulement un homme sincèrement engagé dans sa tâche, mais aussi un vrai gentleman.

Cette année de présidence a été pour moi l'occasion de côtoyer de plus près les nombreux groupements associatifs communaux et la réception des sociétés locales et du mérite lancé avant-hier était une jolie synthèse des rencontres et moments de partage connus cette année. A l'évidence, il existe dans notre commune, dans son administration et dans notre assemblée des gens talentueux et formidables de tous bords ; cette richesse est essentielle, compte tenu des grands projets dans lesquels nous sommes engagés et qui ont tous été abordés ce soir – Lancy-Sud, la Chapelle-les-Sciens et La Praille-Acacias-Vernets - mais aussi du contexte de crise et des fruits qu'elle produit en termes de pauvreté, de chômage, de mauvaise image de soi, qui peuvent en venir à pourrir la situation dans certains quartiers. Notre ville a développé de nombreux projets pour venir en aide aux plus démunis, ce n'est surtout pas le moment de baisser les bras.

Par ailleurs, à l'instar de l'écrivaine brésilienne Lya Luft, je suis convaincue que « L'enfance est le sol sur lequel nous marcherons toute notre vie » et qu'à ce titre, nous devons être extrêmement attentifs à ce que notre ville offre à ses enfants, en termes d'infrastructures et de personnes, permettant des activités ludiques, culturelles, sportives, artistiques afin de favoriser l'intégration et limiter les risques de marginalisation d'une société de plus en plus compétitive.

Vous savez que je suis professionnellement très intéressée par le vieillissement cérébral et il existe de plus en plus de données montrant que, au-delà de certains facteurs génétiques et des accidents de la vie, le vieillissement se construit tout au long de l'existence, en fait dès le stade utérin, et va être modulé par quantité de choses, par le parcours scolaire, par le réseau relationnel, par l'état émotionnel, par l'état de santé, par la qualité de l'environnement et de l'alimentation, autant de choses qui me confortent dans l'idée que, en tant que membres des autorités de la commune, nous avons la responsabilité d'une approche écologique et humaniste à l'égard de notre population.

Einstein a un jour affirmé que « la vie c'est comme une bicyclette, il faut avancer pour ne pas perdre l'équilibre » - cela me permet de faire un clin d'œil à mon prédécesseur à cette tribune. C'est vrai à chaque âge, vous l'aurez compris, mais dans notre société qui roule de plus en plus vite, nous devons tendre la main à celles et ceux qui pourraient avoir des problèmes d'équilibre. Je pense notamment aux aînés, car si la prévention est un élément essentiel pour préparer son vieillissement, l'autre élément crucial est l'intégration et je suis intimement convaincue que nous devons favoriser au maximum cet aspect, notamment par des mesures favorisant la solidarité et les échanges – notamment intergénérationnels - de proximité.

A ce titre, je vous rappelle, Mme Marchiando vous en ayant déjà parlé, que trois soirées sur ce thème auront lieu les 3, 10 et 17 juin à la salle communale du Grand-Lancy, coordonnées par le Service des affaires sociales de la Ville de Lancy – et je remercie beaucoup M. Demierre et ses collaborateurs pour leur engagement dans ce projet - et une toute jeune association lancéenne du nom de VIVA – Valoriser et

Séance ordinaire du 28 mai 2009

Intégrer pour Vieillir Autrement. J'espère que cela intéressera bon nombre d'entre vous, rappelez-vous que cela nous concerne tant au niveau politique que personnel, même pour les juniors de l'hémicycle !

Enfin, l'intégration peut aussi prendre des allures plus festives et j'espère vous retrouver nombreux à cette très belle fête lancéenne multiculturelle et intergénérationnelle qu'est Mai au Parc, merci à toutes les personnes impliquées dans son organisation, les responsables du Service culturel et de la communication, le Service des parcs, promenades et maintenance et le Service de la sécurité ! Un immense merci encore à toutes et à tous et bonne fin de soirée.

La séance est levée à 22 heures 35.

La Secrétaire :

Lucia BARBEY

La Présidente :

Anne- Claude JUILLERAT VAN DER LINDEN